

Plate-Forme Haïti de Suisse

1992 - 2012

*Quelle coopération pour
quelle société haïtienne ?*



Plate-Forme Haïti de Suisse

Enregistrement des débats : Studio VIDEORIC – Lausanne
Transcription des enregistrements : Sylvie S. OUEDRAOGO
Mise en page : PFHS
Impression, reliure : EPI Copy-Shop - Rue du Grand-Pré 64-66 - GENEVE
Février 2013
© pfhs@vtxnet.ch



Introduction

Un débat pour quoi faire ?

A l'occasion de ses **20 ans**, la **Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS)** a organisé le **27 novembre à Genève** (Suisse) un colloque qui a réuni des intervenants haïtiens et suisses pour débattre de cette question récurrente, pertinente, voire interpellatrice au Nord comme au Sud :

Quelle coopération pour quelle société haïtienne ?

Au Nord, pour ceux qui croient dans les perspectives de relations horizontales et équitables entre le Nord et le Sud.

Au Sud - en Haïti - pour ceux qui sont déterminés dans la recherche d'une voie de développement reposant sur la dignité humaine, les droits de la personne, le droit à l'auto-détermination de la nation et une meilleure protection et valorisation des ressources du pays ...

L'organisation de cette journée visait à favoriser la réflexion des organisations et personnalités suisses actives en Haïti et à questionner les objectifs tout autant que les résultats des programmes et projets soutenus par rapport à la société haïtienne, sur la base d'interpellations d'invités haïtiens actifs sur le terrain.

Le comité de la PFHS remercie pour leur soutien financier la Direction de la coopération et du développement (DDC), les organisations membres de la PFHS (Action de Carême, Caritas, Centre Lebrecht-Infed, COTMEP, Enfants du Monde, EPER, Helvetas, Kombit, Médecins du Monde, CML, MCI, Nouvelle Planète, Terre des Hommes Suisse, Fondation Terre des Hommes).

Il remercie les membres de la PFHS et toutes les personnes qui ont collaboré à sa préparation.

Enfin, il remercie pour leur participation :

- les intervenants invités : Olivier Berthoud, *Pierre-Enocque François (Haïti)*, Ernst Mathurin (Haïti), *Greet Schaumans (Belgique)*, *Jean-Daniel Rainhorn*, *David Tilus (Haïti)*,
- le modérateur, Jean-Marc Denervaud,
- la généreuse participation de Suzanne Loïselle de la Concertation pour Haïti à Montréal,
- et les participants individuels, représentants d'ONG et représentants du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et de la DDC.

Des "actes", pour quoi faire ?

Dès le départ, le projet de débat *Quelle coopération pour quelle société haïtienne ?* s'est intégré dans trois dynamiques complémentaires :

- **Célébrer** les 20 ans de la PFHS
- **Poursuivre** la mission de la PFHS et notamment son rôle de sensibilisation, de réflexion, de partage d'expérience et de plaidoyer
- **Capitaliser** autour des réflexions actuelles *Urgence-développement : quel partenariat ?* évaluation des projets post séismes, *Haïti Réinventer l'avenir*, Programme de coopération à moyen terme de la DDC en Haïti, ...)

Divers **intervenants** ont été invités à s'exprimer lors de cette journée qui a réuni plus de 50 acteurs du développement invités à leur tour à partager leurs expériences lors des **ateliers**. Une "capitalisation" des interventions et des réflexions s'impose. Ce document représente une étape dans un processus de réflexion et d'échange en vue de faire évoluer nos pratiques. Enfin il permettra de partager les réflexions avec divers acteurs suisses et haïtiens.



Résumé de la journée

Accueil et envoi de la journée

Edith Kolo Favoreu

Coup de projecteur

La Plate-Forme Haïti de Suisse, hier, aujourd'hui et demain

Claire-Lise Zaugg et Charles Ridoré, membres fondateurs de la PFHS,

Table ronde

La société haïtienne, la société civile haïtienne, de qui parle-t-on ?

Quels sont ses besoins, attentes, ce qu'elle ne veut pas / plus ?

Quelles sont les forces, faiblesses, opportunités, limites, contraintes de la société haïtienne ?

Modérateur : *Jean-Marc Denervaud*

Exposés par 5 Intervenants :

Ernst Mathurin, Greet Schaumans, Pierre-Enocque François,

Jean-Daniel Rainhorn, David Tilus

Questions du modérateur et du public aux intervenants

Tableau des forces - faiblesses - opportunités - obstacles (en temps réel)

Edith Kolo Favoreu

PAUSE LUNCH DINATOIRE ET ECHANGES INFORMELS

Deux regards sur

L'évolution de la coopération internationale des années 1990 à nos jours et liens avec la mutation de la société haïtienne

Ernst Mathurin

L'évolution de la coopération suisse au cours de ces 20 dernières années et son impact sur les ONG suisses,

Olivier Berthoud

Des ateliers

introduction : *Jean-Marc Denervaud*

Atelier 1 : Les droits humains, au cœur de la coopération internationale aujourd'hui

Animation : Ernst Mathurin et Jean-Daniel Rainhorn

Atelier 2 : Le rôle pour les partenariats dans la coopération au développement en Haïti aujourd'hui.

Animation : Suzanne Loiselle et Greet Schaumans

Atelier 3 : Pas de coopération au développement sans lien avec les autorités locales et sans participation des communautés bénéficiaires.

Animation : Pierre-Enocque François et David Tilus

Restitution des ateliers et discussion : *Jean-Marc Denervaud*

Conclusion et perspectives : *Edith Kolo Favoreu et Jean-Marc Denervaud*

Sommaire

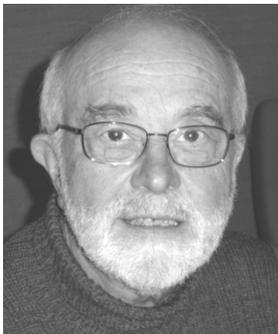
Introduction	3
Un débat pour quoi faire ?	3
Des actes pour quoi faire ?	3
Résumé de la journée	4
Présentation des intervenants	6
Accueil et envoi	8
La PFHS d'hier à aujourd'hui - Claire-Lise Zaugg, Charles Ridoré.....	8
Table ronde : exposé par 5 intervenants	14
Ernst Mathurin - Société haïtienne, société civile haïtienne	14
Greet Schaumans - Regard externe d'ONG européenne sur la société haïtienne aujourd'hui	17
Pierre-Enocque François - Approches possibles de partenariat / coopération avec Haïti	18
Jean-Daniel Rainhorn - Les risques de la coopération internationale	21
David Tilus - La jeunesse et les élus locaux, coopération avec une collectivité territoriale	24
Le temps des questions, les réponses des intervenants	27
Capabilité, conditionnalité, coordination, questions du modérateur - Jean-Marc Denervaud.....	27
Le rôle des femmes dans la construction du pays - Greet Schaumans	27
Quel avenir pour les jeunes ? - Pierre-Enocque François	28
La diaspora : ses attentes - Ernst Mathurin	28
Diaspora et coopération – Ernst Mathurin, David Tilus	28
Diaspora et formation – Jean-Daniel Rainhorn	28
Faut-il faire un constat de désillusion ?.....	29
La société haïtienne est-elle en marronnage ? – Ernst Mathurin.....	29
A quand un contrat social Etat-société haïtienne ? – David Tilus	29
Qu'en est-il des ressources minières en Haïti ? – Ernst Mathurin	29
Forces et faiblesses : résumé des interventions - Edith Kolo Favoreu.....	30
L'évolution de la coopération internationale	32
L'évolution de la coopération internationale des années 1990 à nos jours et les liens avec la mutation de la société haïtienne - Ernst Mathurin.....	32
L'évolution de la coopération suisse au cours de ces 20 dernières années et son impact sur les ONG suisses - Olivier Berthoud.....	35
Forces et faiblesses : résumé des présentations - Edith Kolo Favoreu	39
Restitution des ateliers	39
Les droits humains au cœur de la coopération internationale aujourd'hui	39
Le rôle pour les partenariats dans la coopération au développement en Haïti aujourd'hui.....	40
Pas de coopération au développement sans lien avec les autorités locales et sans participation des communautés bénéficiaires	40
Conclusions et perspectives pour la coopération avec Haïti - Idées fortes – Edith Kolo Favoreu et Jean-Marc Denervaud	41
Éléments bibliographiques	44
Exemples d'interpellations de la PFHS	45

Présentation des intervenants invités

Olivier BERTHOUD, historien et enseignant, est secrétaire général de la Fédération genevoise de coopération (FGC). Dans les années 1980, il s'est engagé pour l'ONG Solidar (OSEO) au Nicaragua dans le développement rural, la formation d'adultes et la solidarité. Il a ensuite travaillé 18 ans pour la Coopération suisse (DDC-DFAE): d'abord en Bolivie, dans le soutien à des ONG boliviennes, puis à la centrale à Berne au service des ONG, ensuite à Cuba comme premier coordinateur du programme de la DDC et enfin à nouveau à la centrale sur des questions de formation, partage des savoirs et culture.



olivier.berthoud@fgc.ch



Jean-Marc DENERVAUD, ancien président de la Fédération genevoise de coopération (FGC). Philosophe engagé, formateur d'adultes, militant du monde syndical et associatif, il a notamment enseigné et pratiqué sur le terrain le développement communautaire et la méthodologie de projet, conseillé des associations pour l'élaboration et la négociation de contrats de prestations, exercé un mandat de 8 ans dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.

jm.denervaud@wanadoo.fr

Pierre-Enocque FRANCOIS, éducateur et enseignant haïtien est engagé dans le plaidoyer et la défense des opprimés et de l'Etat de droit à travers ses publications sur les « sur-âgés » et les inégalités scolaires du système éducatif haïtien, sur les enfants et les jeunes de la rue. Il travaille actuellement à l'UNESCO sur un projet de formation des enseignants. Spécialisé également en développement local et formateur de formateurs en décentralisation et en gouvernance locale, il intervient sur les questions de la gouvernance locale, de la redevabilité sociale et des pratiques démocratiques. Il est membre du Réseau international Lebret-Irfed.



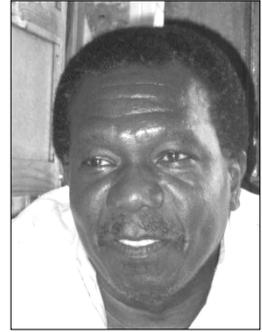
francoispierreenocque@hotmail.com



Suzanne LOISELLE, pédagogue et théologienne canadienne (Québec), est directrice de L'Entraide missionnaire (EMI), organisme d'éducation à la solidarité internationale à Montréal qui regroupe actuellement 75 instituts religieux et regroupements missionnaires laïques et travaille en concertation étroite avec des organismes de coopération internationale et de défense des droits humains. Elle porte une attention particulière aux populations vivant dans les pays en situation de conflits. Son travail l'a amenée à faire des séjours en Haïti, au Rwanda, au Brésil, au Japon et à participer à des missions d'observation, entre autres au Nicaragua et en Irak. Elle représente actuellement L'Entraide missionnaire au *Collectif Échec à la guerre* et à la *Concertation pour Haïti*.

sloisel@web.ca

Ernst MATHURIN, ingénieur civil et sanitaire haïtien est membre fondateur du Groupe de recherche et d'appui au milieu rural (GRAMIR), ONG haïtienne qui accompagne des réseaux d'organisations paysannes dans les Nippes et la Grand'Anse. Il est coauteur du livre *Implantation et impact des ONG, étude de cas Haïti* (Éditions CIDIHCA, 1989) et de l'étude pour l'ONG hollandaise ICCO *État des lieux de la sécurité alimentaire en Haïti* (2007). Il a été membre de la *mission internationale d'observation sur le droit à l'alimentation en Haïti*, réalisée par l'ONG canadienne Droits et Démocratie et GRAMIR en 2008. Il est l'un des principaux intervenants du film documentaire *Kenbe la Ayiti* (2011) et est coauteur de l'ouvrage collectif *Haïti, réinventer l'avenir* (Éditions MSH et UEH, 2012).



nene_mathurin@hotmail.com



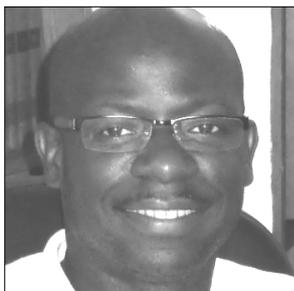
Jean-Daniel RAINHORN, médecin, est professeur à la Maison des Sciences de l'homme (MSH) à Paris. Ancien directeur du Centre d'enseignement et d'action humanitaire (CERAH) à Genève, il a dirigé le Colloque 2011 *Haïti des lendemains qui tremblent* à Genève, puis la rédaction de l'ouvrage collectif *Haïti, réinventer l'avenir* (2012): rentré récemment d'une mission de 8 présentations-débats à travers Haïti autour du livre et du film *Ayiti kenbe la*.

rainhorn@msh-paris.fr

Greet SCHAUMANS, travaille à l'ONG Belge-Flamande Broederlijk Delen ; elle est actuellement coordinatrice du Programme de Relèvement Haïti sous la responsabilité de 11 11 11 – CNCD-11 11 11 (les coupes d'ONG en Belgique) et membre de la Coordination Europe Haïti ; fondatrice et ancienne coordinatrice de la Coordination Europe Haïti (CoE-H); ancienne chargée de programme à Broederlijk Delen responsable pour les programmes en Haïti (1999 à 2009) et en Amérique Centrale (2006-2011) ; membre de la Plateforme Haïti Flamande en Belgique.



g.schaumans@scarlet.be



David TILUS, ingénieur civil haïtien, a exercé son métier pendant plus de 15 ans jusqu'à ce qu'il décide de donner une nouvelle tournure à sa vie en fondant, avec deux autres membres, le Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement (GAFE), une organisation haïtienne reconnue comme ONG le 22 mai 2003 par l'Etat haïtien et dédiée au développement local et à l'éducation relative à l'environnement.

gafe_haiti@yahoo.fr

« Quelle coopération pour quelle société haïtienne ? »

Accueil et envoi

Edith KOLO- FAVOREU

A l'occasion de ses 20 ans la PFHS a décidé lors de son assemblée générale 2012 de faire le point sur la coopération - notamment suisse - avec Haïti. De ce fait, nous avons organisé cette journée afin de mieux connaître et comprendre la société civile haïtienne et envisager comment réorganiser, reconsidérer nos activités, nos projets et programmes en regard de la réalité haïtienne. Du même coup comprendre la ou les sociétés civiles haïtiennes aujourd'hui, ses forces et ses faiblesses, ses envies et ses attentes.

Le principal résultat attendu pour cette journée ? Repartir avec une série de questionnements pour mieux réorienter nos projets avec Haïti.

La PFHS, d'hier à aujourd'hui

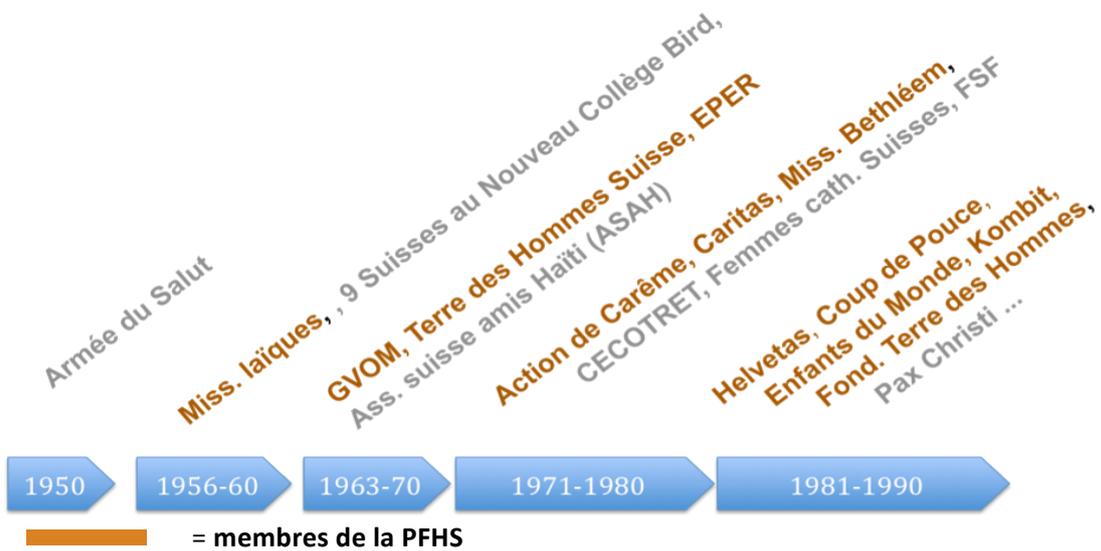
Claire-Lise ZAUGG et Charles RIDORE

« Passer de la bonne volonté à la volonté, volonté de diagnostiquer au mieux le mal-développement d'Haïti, volonté d'appuyer la résistance du peuple haïtien et sa soif de changement démocratique. Volonté de ne plus disperser nos énergies, mais de nous concerter, de communiquer entre nous avec et avec nos partenaires, de coordonner nos efforts dans des domaines identifiés à l'écoute de nos partenaires pour arriver ensemble à plus de cohérence et d'efficacité. Une efficacité qui se mesure non pas uniquement selon nos critères mais qui s'articule sur les urgences de la société Haïtienne tout en visant le long terme. »

Extrait de l'introduction de l'assemblée constitutive de la PFHS, il y a ... 20 ans !

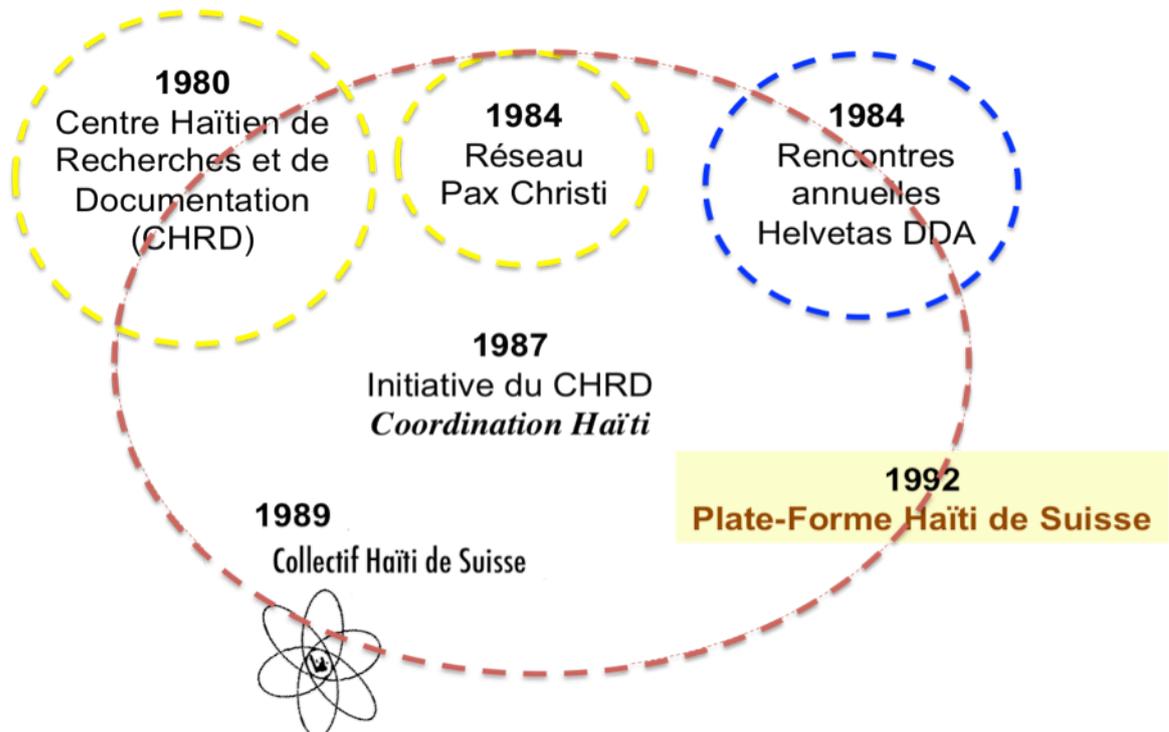
Avant-hier

Depuis les années 1950, des organisations suisses collaborent avec des
Eglises et des partenaires haïtiens ...



Hier

... avec des essais de réseaux en Suisse

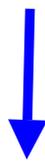


Hier

Des essais de coordination et d'analyse en Europe et au Canada

- 1989 à Genève et Paris
- 1990 à Cologne
- 1991 à Stuttgart
- 1992 à Genève et Montréal
- 1994 à Paris
- 1995 à Gand
- **dès 2001 Coordination Europe-Haïti à Bruxelles**

Aujourd'hui



Aujourd'hui

En 2006 Elaboration de **lignes directrices** sous le grand chapeau des droits humains, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels
cf. *Une autre Haïti est possible* (tournée européenne de partenaires haïtiens (2004))

A partir de la réalité vécue par le peuple haïtien en regard de ses droits fondamentaux :

s'informer	Rechercher les infos sur le contexte haïtien et suisse.
se concerter	Partager les infos, se concerter pour y répondre par des actions cohérentes de coopération.
agir/réagir	Diffuser les infos, défendre les droits des Haïtiens, soutenir ses actions, mener actions de plaidoyer en Suisse et en Europe.

A propos des réseaux

- Le CHRD (Centre haïtien de recherches et de documentation) a beaucoup contribué à l'information dans les années qui ont précédé le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986.
- Le Réseau Pax Christi s'occupait plutôt de la défense des droits humains.
- La DDA (Direction de la coopération au développement), devenue DDC (Direction du développement et de la coopération) avait souhaité que les ONG se rassemblent pour réfléchir et s'informer et demandé à Helvetas d'organiser des rencontres annuelles.
- Au Canada et en Europe aussi, même souci de se rassembler : plusieurs rencontres ont eu lieu, dont 2 à Genève avec la collaboration des membres de la PFHS.
- Les trois *réseaux* se sont réunis sur l'initiative du CHRD d'abord en une "*Coordination Haïti*" mais on s'est demandé : "Coordonner quoi ?" et "Est-ce que c'est à nous de coordonner ?" Non ! D'où transformation en *Collectif Haïti de Suisse* puis en *Plate-Forme Haïti de Suisse* avec des statuts et une déclaration de principe pour s'engager précisément, puis des lignes de travail.
- La *Coordination Europe-Haïti (CoE-H)* comprend actuellement 8 pays dont la Suisse en raison des nombreux projets qu'elle soutient, même si elle n'est pas membre de l'EU.
- Avec le Canada, le secrétariat PFHS a de nombreuses relations dans l'information : c'est l'occasion de saluer la présence d'une invitée venue de Montréal comme représentante de la *Concertation pour Haïti*, Suzanne Loiselle.
- La PFHS s'est organisée d'abord en *groupes de travail permanents* : information - développement - droits humains. Puis elle s'est donné des *lignes directrices* après interpellation de partenaires haïtiens, invités en 2004 à une tournée en Europe à l'initiative de la CoE-H. Leur message "*Une autre Haïti est possible*" proposait de *considérer tous les droits humains* sous un grand chapeau : **droits civils et politiques**, économiques, sociaux et culturels. D'où la décision de ne plus avoir des groupes séparés mais de réfléchir à des thèmes transversaux.

Parmi les **activités** de la Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS)

Information

- 1992 Des membres PFHS collaborent au *Bulletin hebdomadaire du CHRD* (écrit et téléphonique).
- 1994 La PFHS soutient le *Réseau télématique haïtien pour la recherche et le développement (REHRED)*.
- 1995 La PFHS rédige ses propres bulletins *PFHS-info*.
- 2000 la PFHS finance une mission en Haïti avec *Info Sud* pour clarifier certaines informations reçues des agences de presse. Info Sud Belgique s'en inspire.
- 2004 Tournée de partenaires haïtiens en Europe, et en Suisse (CoE-H et PFHS) : ***Une autre Haïti est possible !*** La même année, Helvetas organise une tournée culturelle en Suisse avec la troupe haïtienne *Zepon* (de Gros Morne) qui présente le spectacle "*Express partout*".
- 2010 Sur la suggestion de la DDC, la PFHS participe au *Village du Sommet de la francophonie* à Montreux, la PFHS tient un stand et donne ainsi de la visibilité aux membres de la PFHS, aux partenaires et à leurs projets.

Concertation

N.B. Se référer à la **liste des événements environnementaux et sociopolitiques de 1981 à nos jours**, à disposition sur le site de la PFHS : www.pfhs.ch

- 1993 Atelier PFHS sur le thème "Comment améliorer la coopération avec Haïti" ? avec l'aide de Paul Sauvain, un consultant qui nous a beaucoup aidés dans les premières années de la PFHS à avoir des journées complètes d'analyse des activités menées en Haïti.
- 1991 Période d'embargo après le coup d'Etat contre J.-B. Aristide : mise en place avec la DDA d'un important *projet d'aide d'urgence* (700'000 CHF) pour aider les partenaires des membres de la PFHS à tenir le coup sous et après l'embargo. Un volet prévu de renforcement institutionnel est abandonné en raison de la réception d'un budget démesuré, encouragé par une déclaration irresponsable "il y a de l'argent, il faut y aller".
- 1995 Document à l'intention de la DDA : *Eléments pour une stratégie de réhabilitation et de développement en Haïti*.
- 1996 A la suite du cyclone Gordon, la PFHS utilise les soldes du programme d'urgence PFHS DDA de 1994-1995 (sous responsabilité d'Enfants du Monde, membre PFHS).
Plusieurs journées ou demi-journées de travail sont organisées sur des thèmes comme les micro entreprises, la viabilité de l'autofinancement des projets sociaux, l'éducation et les pratiques de gestion, la communication, la promotion de la paix (avec Mo Bleeker), ...
Plusieurs invités sont venus présenter un sujet en préalable à la réflexion et la discussion.
- 2003 Par souci de transparence et pour savoir qui fait quoi, avec quel partenaire et quels financements, la PFHS établit dès 2003 une **carte et un tableau des projets** soutenus par ses membres, mise à jour annuellement depuis lors, avec indication des sources de financement. A chaque assemblée un ou deux membres de la PFHS présentent le ou les projets ou partenaires soutenus, les difficultés, les solutions, les réussites ...
- 2004 *Action de solidarité à la suite du cyclone Jeanne*.
- 2008 ... et années suivantes : différents thèmes abordés : décentralisation, relations avec les autorités locales, relations avec les organisations paysannes, l'éducation, les enfants ...
A l'occasion de leur passage en Suisse, la PFHS reçoit des partenaires haïtiens comme David Tilus en 2009 (GAFE, décentralisation et pouvoirs locaux), Claude Phanor et Bernard Zaugg (Helvetas, même thème), Inette Durandis (EPER, renforcement institutionnel).
Trois réunions d'une demi-journée par année ne permettent malheureusement pas toujours d'approfondir les sujets.
- 2010 Suite au séisme, journée d'étude sur le thème **Aide d'urgence - aide humanitaire : quel partenariat ?** Questionnaires adressés aux partenaires haïtiens et ... critiques assez virulentes !
Suite au séisme, action de solidarité PFHS : *appui à la réhabilitation d'AlterPresse*

Les relations avec la DDA puis la DDC sont à relever particulièrement : avec le comité ou en plénière, à l'initiative de la DDC ou à celle de la PFHS, elles ont permis de partager dans un esprit de d'information (avant ou après des missions DDC en Haïti), d'écoute mutuelle (des interpellation de la PFHS), de concertation et parfois d'actions,

La PFHS apprécie ce contact "privilegié" et souhaite le poursuivre.

Plaidoyer (agir-réagir)

C'est un point important pour les membres de la PFHS : Diffuser, susciter, agir, c'est-à-dire dénoncer des violations, appuyer des campagnes internationales, faire connaître des objectifs prioritaires de développement pour Haïti, influencer les politiques suisse et européenne.

Quelques **exemples d'interpellations**, souvent suivies d'entretiens en haut lieu (DFAE-DDC) :

- 1993 ***L'espérance démocratique assassinée quotidiennement*** : Protestation contre les violations des droits humains avant le retour de M. Aristide en Haïti : campagne internationale de protestation par fax, lettres au Conseil fédéral, à l'ONU ...
- 1994 Protestation contre *l'assassinat du P. J.-M. Vincent*
Renforcer les ONG haïtiennes : Lettre au DFAE après le retour de J.-B. Aristide
- 1996 Diffusion des conclusions du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, appui à la *Commission Vérité et justice* (lettres DFAE, DDC et Président Préval).
- 1999 Protestation au DAFE contre le *retrait de l'aide humanitaire suisse à Haïti*
- 2003 Dénonciation de la situation de violence et de violations des droits de l'homme en Haïti et demande d'intervention auprès du DFAE, de la DDC, du Haut Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU et de M. Joinet, expert indépendant pour Haïti.
- 2008 Constitution de la *Coalition des ONG suisses pour la restitution des fonds Duvalier à Haïti* (ci-après la Coalition), dont la PFHS est membre. Liens avec le DDIP en Suisse et les organisations haïtiennes de défense des droits humains en Haïti.
Mandat de La Coalition à TRIAL et la PFHS pour la *recherche et le traitement en vue de la constitution d'un dossier judiciaire à l'encontre de J.-Cl. Duvalier pour les crimes commis en Haïti sous sa présidence, en lien avec les fonds bloqués en Suisse.*
Rapport relatif à la recherche.
- Emeutes de la faim en Haïti : interpellation urgente aux autorités suisses** (DFAE-DDC) et aux commissions de politique extérieure de la Suisse
Communiqué de presse de la **CoE-H : Urgence alimentaire en Haïti.**
Diffusion du **positionnement de la CoE-H sur la souveraineté alimentaire** en Haïti.
- 2009 CP de la Coalition des ONG qui saluent la décision prise par le TPF dans le cas Duvalier.
- 2010 *Perspectives de reconstruction en Haïti* : diffusion à la DDC des lignes directrices des membres de la PFHS puis **interpellation au DFAE pour une aide accrue de la Suisse.**
Interpellation de la CoE-H aux autorités haïtiennes pour une prise en compte de la sécurité alimentaire dans le cadre de la révision du Document de stratégie Pays.
- 2011 CP de la PFHS en appui aux organisations de défense des droits humains en Haïti : **Et si l'impunité était une des causes majeures de paralysie du changement en Haïti ?**
- 2012 Affaire Jean-Claude Duvalier : Halte à l'impunité, lettres d'appui aux organisations haïtiennes et à Amnistie Canada
Appui au *Collectif contre l'impunité* en Haïti qui accompagne les victimes en quête de justice et de vérité.

Sigles : DDIP Direction du droit international public
DFAE Département fédéral (suisse) des affaires étrangères
CoE-H Coordination Europe-Haïti (dont la PFHS est membre)
CP Communiqué de presse

La situation l'exige : La solidarité ne peut s'arrêter. La PFHS peut modifier ses lignes d'action mais la solidarité ne s'arrêtera pas :

Table ronde : exposés par 5 intervenants

Société haïtienne, société civile haïtienne

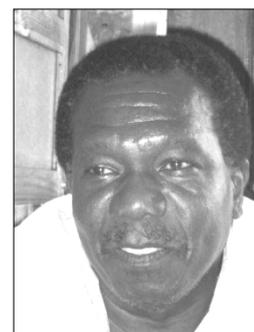
- *De qui parle-t-on?*
- *Quels sont ses besoins, ses attentes?*
- *Ce qu'elle ne veut pas, ne veut plus.*

Ernst MATHURIN

1. Introduction

Dans notre présentation, nous allons d'abord préciser les concepts de société et de société civile, puis nous analyserons la réalité de la société haïtienne au début du XXI^e siècle et ensuite nous montrerons comment la société civile essaie de faire face aux défis de l'État nation.

En sociologie on désigne par société, un ensemble d'individus ayant établi des relations durables, qui vivent sous des lois communes et qui partagent des normes, des coutumes, des valeurs et une culture. Ils interagissent dans un même pays ou appartiennent à une civilisation donnée.



L'UNESCO entend par société civile l'auto organisation de la société hors du cadre étatique ou de la sphère du marché, c'est-à-dire un ensemble d'organisations ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartiennent ni au système étatique ni au monde des affaires. Mais il existe toujours des interrelations entre la société civile, l'État et le marché.

Si la société haïtienne est l'ensemble du corps social du pays, la société civile est le mouvement associatif national.

2. La réalité de la société haïtienne au début du XXI^e siècle

La genèse de la société haïtienne peut être caractérisée par la rupture, dès le début de sa formation sociale, entre un État oligarchique et une nation ayant une forte identité culturelle. Après l'indépendance en 1804, la nouvelle élite composée d'anciens affranchis mulâtres et de généraux noirs s'est emparée de terres cultivables et imposée une situation de semi serfs à la masse des nouveaux cultivateurs. C'est une société exclusive et patriarcale où le préjugé de couleur et les clivages ville/campagne alimentent et renforcent les discriminations sociales.

L'économie formelle en Haïti a été, dès le départ, insérée dans les mailles de la dépendance néocoloniale à travers des négociants étrangers qui contrôlaient le commerce avec l'international. Toutefois sa paysannerie a dès le début développé une économie rurale communautaire et solidaire qui a grandement contribué à l'autosubsistance de la population et au raffermissement de l'identité nationale.

Le pouvoir d'État a toujours été dépendant, centralisé, autocratique et répressif. Le contrôle du pouvoir central a été aussi l'objet de grandes confrontations entre les élites régionales. Mais des mouvements patriotiques et sociaux n'ont jamais cessé de se mobiliser pour réclamer l'intégration sociale, la reconnaissance des droits de la personne et la reconquête de la souveraineté nationale.

C'est donc une société marquée historiquement par un passé de conflits internes aigus au sein des classes dominantes et des luttes antagoniques entre celles-ci et les masses populaires, ce qui a fragilisé tant la construction de l'État nation que la défense de ses intérêts au niveau international. Après deux siècles de luttes intestines et de quête d'un modus vivendi, sur le

plan politique et économique, Haïti est entrée dans le troisième millénaire avec ses contraintes et ses opportunités, dont les plus importantes sont :

Contraintes	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'emprise des oligarques et des réseaux maffieux sur les institutions étatiques et leur niveau de contrôle des mécanismes de renouvellement des autorités publiques;</i> • <i>La tendance à l'affaiblissement, voire à l'effondrement des institutions étatiques;</i> • <i>L'augmentation de la dépendance politique et économique du pays et sa mise sous tutelle internationale à travers les Nations Unies;</i> • <i>La mise en application partielle de la Constitution de 1987, la non adoption de ses lois d'application et le sous développement du cadre légal;</i> • <i>Le caractère monopolistique de l'économie formelle et sa crise actuelle ;</i> • <i>L'absence de politique de redynamisation de la production nationale et la marginalisation de l'économie sociale et solidaire;</i> • <i>Le caractère chronique et aigue de la crise écologique et l'aggravation de la crise agraire et agricole ;</i> • <i>La faiblesse ou l'absence de politique économique régulatrice et le caractère désuet des codes d'investissement, du commerce et du travail ;</i> • <i>La dépendance de l'appareil judiciaire par rapport à l'exécutif et sa perversion ;</i> • <i>Le caractère lié de l'aide internationale et sa tendance au renforcement de la dépendance du pays.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les bases jetées par la Constitution de 1987, le maintien des trois pouvoirs et leur renouvellement quasi régulier;</i> • <i>La ratification par l'État d'un ensemble de conventions ou d'instruments juridiques internationaux liés aux DH ;</i> • <i>Les expériences de décentralisation participative et de développement local qui se réalisent dans certaines communes;</i> • <i>Les leçons apprises de l'échec patent des plans d'ajustement structurel, de la MINUSTAH et de la gestion humanitaire post séisme;</i> • <i>L'émergence et le développement d'associations du secteur privé lucratif qui encouragent la lutte contre les monopoles;</i> • <i>La vitalité de l'économie informelle et les expériences de développement de l'économie sociale solidaire;</i> • <i>L'apport de certains acteurs à une meilleure compréhension de la crise multidimensionnelle : économique, écologique, agricole et politique ;</i> • <i>L'assistance d'un ensemble d'organismes haïtiens et étrangers aux populations vulnérables;</i> • <i>La solidarité des membres de la diaspora haïtienne envers leur famille et leur pays;</i> • <i>L'important travail d'information et de formation de la population réalisé par les média et des acteurs du monde associatif.</i>

L'absence de politiques publiques conséquentes pour agir sur ces contraintes, en tenant compte de la spécificité d'Haïti et de ses opportunités, a conduit le pays à une crise de société.

Cette crise de société se manifeste par :

- l'augmentation exagérée de la misère, du chômage et de la sous alimentation;
- le « rachitisme » et l'inadéquation des systèmes d'éducation et de santé;
- la détérioration du minimum d'infrastructures et de services de base existant;
- le développement de la migration et de l'exode rural massif;
- le recul de la culture nationale et le développement de sectes religieuses fondamentalistes;
- l'accentuation de l'instabilité politique et de l'insécurité.

La communauté internationale et les détenteurs du pouvoir en Haïti essaient de résoudre ces problèmes fondamentaux par des projets humanitaires ou de développement de grande visibilité, où la population est considérée comme bénéficiaire et non comme un acteur.

Ces projets ne cherchent pas à s'attaquer aux causes structurelles et sont toujours de court et moyen termes. Ils ne s'inscrivent pas dans un plan global de développement à long terme et souvent ils ne sont ni coordonnés ni systématiquement évalués afin de pouvoir en tirer les

leçons. En définitive, ces interventions limitent les conséquences du mal sans avoir un impact réel sur la société qu'il ronge.

3. La société civile haïtienne face aux défis de l'État-nation

L'Église catholique, les grandes églises protestantes et les ONG étrangères de solidarité internationale ont joué un rôle important dans l'appui à la mise en place et au développement de ce mouvement associatif.

Les acteurs de la société civile militant pour un changement de l'État et de la société ont émergé du début des années 1970 au milieu des années 1980. D'abord dans les campagnes sous forme d'ONG de développement ou d'assistance, puis dans les villes au niveau de la presse, des artistes, des jeunes et du secteur des droits humains. Pendant cette période, les problèmes fondamentaux pour ces acteurs sociaux étaient le pouvoir dictatorial et le sous-développement du pays. Un ensemble de facteurs internes et externes vont concourir à la mobilisation de la société civile, pour le départ des Duvalier et un changement du régime politique.

Les problématiques centrales à l'époque étaient : l'instauration de la démocratie en Haïti, la réforme de l'État, la justice sociale, le développement de la production nationale, la protection de l'environnement et la lutte contre les effets des politiques néolibérales.

De la fin des années 1980 au début des années 2000, il y a eu une extension du processus organisationnel dans d'autres secteurs sociaux : les quartiers populaires, les syndicats, les femmes, les intellectuels, les socioprofessionnels. La société civile s'est non seulement développée mais s'est aussi renforcée à travers un ensemble de regroupements sectoriels. C'est à cette époque que des relations de partenariat réel vont se développer entre des acteurs de la société civile haïtienne et des ONG et d'autres institutions à l'étranger. Mais trois événements auront un impact assez négatif sur le mouvement associatif : le coup d'état des militaires en 1991, les conditions du retour à l'ordre constitutionnel en 1994 et les dérives et perversions du régime Lavalas à partir de la période 1998-2001.

C'est une période où le mouvement va perdre beaucoup de ses cadres qui quitteront le pays et les ONG locales auront à faire face à la concurrence de la multitude d'ONG étrangères qui viendront s'établir en Haïti.

Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, le mouvement social haïtien va amorcer un nouveau tournant. Dans plusieurs secteurs, des organisations vont disparaître, d'autres seront récupérées par le pouvoir en place ou par des groupes dominants de l'élite économique. Celles qui avaient pris le temps de bien analyser l'évolution de la situation et de se projeter en conséquence se renforceront. Les problèmes nationaux sur lesquels la société civile va essayer d'agir, sont : les élections frauduleuses, l'augmentation de la pauvreté et de la misère, le non-respect et la violation des droits humains, l'affaiblissement de l'État, la vulnérabilité écologique du pays, l'autoritarisme et la corruption au niveau de l'État, l'ingérence étrangère et la crise économique du pays. Le séisme de 2010 et la gestion de l'urgence par l'État haïtien et la communauté internationale auront des effets désastreux sur la dynamique associative du pays.

Au cours de ces 25 dernières années, la société civile s'est investie et mobilisée pour l'établissement d'un État démocratique et d'une société juste et équitable en Haïti mais elle n'a pas pu y arriver. Ce bilan mitigé des interventions de la société civile est le résultat de ses limitations, de la sous utilisation de ses potentiels et de ses erreurs stratégiques.

Le mouvement associatif haïtien n'a pas su renforcer son autonomie idéologique, financière et organisationnelle. Il s'est laissé diviser par des acteurs étatiques nationaux et certaines institutions étrangères. Il n'a pas pris assez en compte la spécificité historique du peuple haïtien et ses revendications fondamentales dans la définition et la mise en œuvre de ses stratégies d'actions.

Toutefois malgré ses lacunes, la société civile a développé bien des capacités et dispose d'acquis lui permettant de faire son bilan critique et prendre un nouveau départ.

Greet SCHAUMANS

- Je parlerai de la société haïtienne à partir d'un regard européen, pas haïtien, malgré de nombreux contacts avec des organisations locales de la société civile haïtienne.
- Explosion démographique du pays : 4'500'000 il y a une douzaine d'années à environ 10'000'000 aujourd'hui, sur la même surface !



Regarder la société haïtienne d'aujourd'hui avec des lunettes d'ONG externe donne lieu à une série de constatations :

- Migration des populations rurales vers les zones urbaines qui, pour survivre, ont recours à une sorte d'agriculture à petite échelle, donc, agriculture sur des petits lopins de jardin, et même sur des toits, m'a-t-on dit ...
- Ruralisation des zones urbaines.
- Demande croissante d'écoles : la population est bien consciente de l'importance de l'éducation et cherche par tous les moyens à envoyer les enfants à l'école, quitte à manger moins. Mais quelles perspectives offre cette éducation ? Avec quelles perspectives, quels objectifs ? Est-ce une éducation orientée vers un objectif pour le pays ? Ou s'agit-il plutôt d'obtenir au plus vite un diplôme pour pouvoir partir à l'étranger ?
- Soif croissante de justice au niveau de la société, dans tous les sens. Une plus grande égalité, une lutte contre l'impunité, une exigence vis-à-vis de l'Etat pour qu'il joue son rôle, une demande enfin de participation dans la vie politique locale et nationale à partir de la population.
- Nous, ONG, devons changer notre regard sur Haïti car ce n'est plus ce pays "pauvre" où les gens manquent d'éducation et donc de capacités. Le peuple haïtien est un peuple très créatif pour survivre : le roseau en est un symbole : il plie sous la tempête et se redresse quand l'orage est passé.
- Le créole maintenant reconnu comme langue formelle dans l'enseignement : c'est une avancée dans l'enseignement et l'éducation.
- Le vaudou qui n'est pas seulement à considérer comme une religion mais aussi comme un élément important au niveau culturel et politique.

Ces éléments sont à mettre en relation avec l'évolution des 25 dernières années du point de vue historique, social, économique et politique avec :

- Des *germes de démocratie*, des essais d'élections démocratiques mais avec une corruption toujours présente.
- Un *manque de vision à long terme du développement* du pays pour une gestion autonome.
- Le *culte de la personnalité* qui domine la politique et les élections, mais qui a commencé à être mis en doute vers les années 2000-2001. Il y a eu un *click important* avec l'implosion des 'coopératives' : sous l'impulsion de J.-B. Aristide, la création de « coopératives » a été très stimulée à cette époque, pour permettre à la population elle-même de « *travailler pour sauver le pays* » : beaucoup d'Haïtiens ont vendu leur maison ou leurs terres pour investir dans des coopératives qui promettaient des intérêts de 10 à 15% PAR MOIS. Ce système impossible a induit la population en erreur, elle a perdu tous ses biens. Les Haïtiens ont réalisé que leur "sauveur" les avait induits en erreur. Le culte de la personnalité était peut-être en train de changer, mais la conscientisation évolue lentement ...

- La forte domination de la politique nationale par les communautés internationales étonne : Qu'est-ce que le pays a à offrir à l'étranger ? Rien comme production, rien dans le sous-sol, mais tant de gens à nourrir ...(aide alimentaire, exportation vers Haïti..).
- Importance de la situation très stratégique (frontière entre Europe et Amérique du Nord), proximité de Cuba (cf. la politique américaine des décennies passées face à la menace du communisme, le "danger rouge"), et aussi du Venezuela.

Nous ONG, nous devons réaliser que ce n'est pas nous qui allons sauver Haïti. Ce sont les Haïtiens eux-mêmes qui peuvent le faire. Nous pouvons les soutenir dans leurs initiatives, mais nous ne pouvons rien forcer.

- Importance plus récente du trafic de drogue (proximité de la Colombie et vers la Floride via Haïti).
- Les capacités des Haïtiens eux-mêmes, qui prennent des initiatives avec les moyens du bord, par exemple lors du séisme, mais ils n'ont jamais été impliqués dans les initiatives internationales organisées pour aider la population. Même

aujourd'hui, les discussions ont lieu en anglais, la politique de l'UE (agenda pour le changement) parle de travailler à impliquer la population elle-même mais on constate que ce n'est pas le cas, (p.ex. 'consultation de la Société Civile' en vue de la préparation de la programmation 2014-2018 pour le pays : l'Union européenne a organisé une réunion en octobre 2012 soi-disant avec la "société civile haïtienne" mais en réalité sans concertation, sinon avec deux invités de cette société civile. La Coordination Europe-Haïti (CoE-H) essaie de montrer à l'UE l'existence de la société civile haïtienne, peut-être pas assez organisée ou structurée mais qui a la confiance de la population.

Comme ONG européennes, nous devons nous poser la question de savoir quel développement nous voulons pour Haïti : est-ce important de nous maintenir comme acteurs qui aident ou voulons-nous travailler ensemble avec la population (et l'Etat) à un vrai développement du pays et de la population ?

Pierre-Enocque FRANCOIS

1. Situation générale du pays

- Haïti, pays des grandes Antilles, d'une superficie de 27'750 km², compte en 2011 près de 10'123'800 habitants dont 54 % vivent en milieu urbain.
- Avec un climat tropical et de par sa situation géographique, le pays est régulièrement touché par des tempêtes tropicales – cyclones – ouragans – inondations (Jeanne 2004 – Fay, Ana, Ike, Gustav en 2008, Tomas, 2010, Isaac et Sandy, 2012).
- 2 failles traversent Haïti (voir séisme du 12 janvier 2010). Trois départements ont été dévastés : Ouest, Sud-Est et les Nippes. L'ampleur des dégâts par rapport à la population globale est due au fait que plus de 37% de la population habitent le département le plus affecté.



L'Haïtien d'aujourd'hui

- L'Haïtien se caractérise par son courage, sa bravoure, son énergie, sa détermination et sa force de travail ; il est courtois et très hospitalier. L'Haïtien est tolérant (disons une tolérance passive). Cependant toute tolérance a ses limites. Lorsqu'elles sont dépassées, l'Haïtien est furieux, sa colère ne se dissipe ni rapidement, ni facilement. L'Haïtien est généralement reconnaissant.

- L'Haïtien est aujourd'hui en quête de principes démocratiques¹, de dialogue. Il est ouvert à la participation. L'Haïtien d'aujourd'hui identifie et reconnaît l'organisation qui se moque de lui : Il dit, par exemple « tourista » pour MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti). L'Haïtien est méfiant : Il reconnaît, identifie et se méfie de l'organisation qui vient en Haïti pour se faire de l'argent ou se créer tout simplement une place.
- L'Haïtien d'aujourd'hui veut avoir des comptes, il attend la mise en place des mécanismes de redevabilité sociale. Il a inventé il y a quelques années le mot *granmanjè* qui signifie en créole *qui absorbe tout l'argent*. Il y a maintenant cette tendance à parler d'organisations *granmanjè* : qui absorbent l'argent au lieu de faire le travail.

2. Les différentes approches possibles de partenariat / Coopération

On peut avoir plusieurs approches de coopération ou de partenariat : coopération directe avec la société civile, avec l'Etat, coopération verticale, coopération participative, *adopt a village*, coopération avec un secteur bien précis.

2.1 Coopération directe avec l'Etat

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Renforce l'Etat central. - Evite la duplication des actions. - Evite une mosaïque de petites actions parfois incohérentes par rapport à la vision globale de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non atterrissage des projets. - Centralisation des fonds et des projets. - Marginalisation des populations qui le sont déjà et qui auraient dû être les premières bénéficiaires des actions envisagées.

2.2 Coopération avec la société civile

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Exécution des projets moins risquée. - Exécution des projets le plus souvent dans les délais. - Les projets atteignent les populations marginalisées. - Meilleurs résultats. - Renforcement des organisations locales et nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'incohérence avec la vision globale de la stratégie nationale. - Risque d'affaiblissement de l'Etat central et de son rôle. - Risque de duplication des actions dans une même région sans que personne le sache.

On peut avoir une coopération avec l'Etat, soit au niveau de l'Etat central, soit au niveau des pouvoirs locaux.

2.3 Coopération avec les pouvoirs locaux

Avantages :

- Résultats plus assurés car les pouvoirs locaux sont généralement plus proches des populations,

¹ Haïti : Redevabilité sociale et mise en place d'un système démocratique, P.-E. François, Revue Centre Lebre, 2012 http://www.mci.fgc.ch/mci/images/stories/pdf/ha_06_2012_redevabilite.pdf,

- On peut avoir des résultats, mais à un niveau moindre que si le projet avait été exécuté par la société civile, par des organisations locales, car les pouvoirs locaux manquent de ressources compétentes et nécessaires pour exécuter les projets. On peut avoir une coopération avec le pouvoir local dans le but de renforcer ses capacités à fournir un certain nombre de services à la population.
- Autre approche de coopération : *Adopt a village*² c'est le fait d'adopter une commune, une localité, une section communale, de la prendre par la main jusqu'à ce qu'elle soit sur les rails du développement. Ce concept va bien avec celui de la sécurité humaine qui prend en compte toutes les dimensions d'un secteur donné, à savoir l'éducation et la formation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'environnement, l'énergie, l'agriculture, les infrastructures routières, etc.

2.4 Deux approches de coopération au développement :

- **Approche verticale** : l'organisation vient de l'étranger et les projets tombent sur la tête des Haïtiens sans leur participation.
- **Approche participative** : dès la conception du projet, les Haïtiens sont impliqués.

Une organisation peut choisir d'investir dans un secteur déterminé :

- l'éducation³ (accès à l'éducation, qualité, efficacité)
- la santé : Selon les données du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) pour 2008, la population haïtienne (plus de 10'000'000 habitants) dispose de 63 hôpitaux, 54 centres de santé avec lits, 198 centres de santé sans lits et 402 dispensaires.
- Parmi les secteurs dans lesquels investir ou coopérer : infrastructures, agriculture, reconstruction, la question de l'eau, de l'énergie, la pêche, un secteur important dans une île où presque toutes les communes sont côtières, sauf un département sur dix. Dans certains pays, il y a un ministère de la pêche, mais pas en Haïti.
- On peut travailler sur le renforcement des capacités des organisations locales, sur la question des pratiques démocratiques, la décentralisation, ...

Mais la question qu'on doit se poser :
Qui est vraiment la population bénéficiaire ?

Est-ce ce que ce sont les populations sur le terrain où on va permettre aux défavorisés de vivre autrement ? Ou bien ce sont les riches pour qu'ils deviennent encore plus riches ? On peut se demander si les vrais bénéficiaires, ce ne sont pas les organisations elles-mêmes ? On a évoqué cette question de *granmanjè* ...

² <http://www.toadoptavillage.org>

³ Sur les 16'072 écoles, plus de 88% des services de l'éducation de base sont fournis par le secteur privé (recensement scolaire 2010-2011)

Plus on avance en milieu rural, plus l'accès est difficile même si 56% des écoles sont classées comme des écoles rurales contre 44% urbaines (recensement scolaire 2010-2011)

Au niveau de la qualité : 34% moniteurs *préscolaires* qualifiés contre 16% environ en primaire (fondamental 1 et 2) (recensement scolaire 2003) – *au niveau secondaire*, le personnel enseignant plus ou moins qualifié au niveau des compétences disciplinaires, mais vieillissant et largement insuffisant. Plus de 86% ont atteint l'âge de la retraite (recensement scolaire 2003) ce qui se traduit par un faible taux de réussite aux examens officiels.

Au niveau de l'efficacité interne: 60,84% des élèves sont suragés. Il est plus élevé en milieu rural (66,56 %) par rapport au milieu urbain (53,63%) – ratio enseignants/élèves du Fondamental 1 et 2, les statistiques de 2010/2011 ont relevé un ratio de 32 élèves par maître. Selon les régions, ce ratio varie de 26 à 35 dans les écoles non-publiques et de 38 à 57 dans les écoles publiques. Des taux de redoublement et de déperdition scolaire élevés.

Après un quart de siècle de coopération, quelle est la finalité de la coopération ?

Des personnes avisées en Haïti se posent un ensemble de questions relatives à la finalité de la coopération :

- Quels sont les objectifs des coopérations en Haïti ?
- Est-ce d'instituer une dépendance permanente pour Haïti et que les organisations soient toujours présentes dans le pays ?
- Est-ce que l'organisation fonctionne avec une vision de développement réel, avec la possibilité de se prendre en charge progressivement dans le temps ?
- Pourquoi les résultats ne sont-ils pas suffisamment tangibles après des décennies de coopération ? Pourquoi les mêmes problèmes demeurent jusqu'à présent ?
- Où est l'Etat dans tout ça ?

En conclusion

En guise de conclusion, Haïti a besoin d'un partenariat qui puisse l'amener à un niveau où après X années, il doit pouvoir se dire qu'il peut continuer à voler seul grâce aux résultats des actions précédemment réalisées en coopération avec ses partenaires.

Jean-Daniel RAINHORN

Les risques de la coopération internationale

La question importante posée par les organisateurs du débat permet d'explorer dans le contexte d'aujourd'hui deux systèmes qui interagissent l'un avec l'autre : la société haïtienne d'une part et le système de l'aide internationale d'autre part.

La question est alors : quelle forme de dialogue, quelle forme de négociation existe entre ces deux systèmes et vers quoi on aimerait que ce mode de négociation tende pour améliorer une situation qui, qu'on le veuille ou non, dépend d'abord de la société haïtienne avant de dépendre de l'aide internationale même si, dans notre manière de voir les choses, on a tendance à renverser les données du problème.

Il est donc nécessaire de regarder les forces et les faiblesses de ces systèmes, ce qui permettrait de se poser de manière différente et complémentaire la question de l'aide au développement pour Haïti : **quel rôle pour Haïti, quel rôle pour l'aide internationale ?**

Comment bien poser les questions.

La question n'est d'ailleurs pas spécifique à Haïti, c'est une question générale, largement débattue dans le monde : celle des relations entre un Etat faible et un système de coopération internationale très fort, très puissant et très sophistiqué, ayant des ressources et des capacités politiques bien supérieures à celle de l'Etat national.

L'aide internationale est également souvent un instrument d'influence politique des grandes puissances. C'est dans ce cadre que l'on peut considérer qu'Haïti s'inscrit comme une étude de cas des relations entre un Etat faible et un système de coopération fort. Mais aussi il y a des spécificités haïtiennes. Dans ce contexte, essayons de voir ce que l'on peut utiliser parmi les forces et faiblesses de la situation haïtienne et du contexte général pour tenter d'améliorer le type de coopération permettant d'envisager l'avènement d'une société haïtienne moins



inégal, moins pauvre, plus démocratique et marchant dans le sens d'un progrès économique et social.

Le séisme est un événement majeur de l'Histoire d'Haïti. On peut par contre s'étonner du relatif silence qui règne au sujet de l'épidémie de choléra qui pourtant tue tous les jours et a donc également un impact considérable sur la société haïtienne. Mais comme pour l'épidémie du sida, on a tendance à considérer l'épidémie de choléra comme un problème de santé et non de société. Au delà de la question médicale, elle est pourtant un véritable problème de société.

Le séisme n'a fait que révéler de manière très brutale beaucoup de choses qui étaient déjà connues.

On peut donc intégrer cette épidémie dans la grille de lecture des forces et faiblesses de la société haïtienne au même titre que le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

. Retenons entre autres comme faiblesses structurelles :

- la faillite de l'Etat et des services publics,
- le niveau d'insécurité alimentaire de plus de la moitié de la société haïtienne qui ne trouve pas une alimentation quotidienne suffisante,
- la dépendance financière d'Haïti : le PIB est constitué essentiellement de l'aide internationale et de celle de la diaspora (jusqu'à 40 % du PIB),

Le séisme a aussi révélé les dangers de la coopération internationale. Il a montré combien un geste indéniabla de générosité peut déclencher une succession de comportements, parfois pervers, qui finalement remettent en cause l'un des principes essentiels de l'aide humanitaire : "Primum non nocere", "D'abord ne pas nuire" ou encore "Do no harm".

- l'absence de la culture de prévention malgré la succession de catastrophes et de désastres. A l'inverse d'un pays comme Cuba, qui aurait beaucoup à apprendre aux Haïtiens en matière de prévention.
- la spécificité du rôle de la diaspora qui transfère beaucoup d'argent mais de manière directe, ciblée vers les familles et les proches, mais non organisée pour l'aide au développement.
- l'incapacité d'organiser un débat démocratique sur la reconstruction d'Haïti. On constate une énorme production littéraire autour du séisme et de la crise sociale en Haïti. Et celle-ci est souvent d'un très grand intérêt (cf. *Livres en folie*). Mais ce bouillonnement d'idées et d'envies de changement semble coupé de la réalité.

Nous sommes, acteurs de l'aide au développement, complètement concernés par la manière dont l'aide internationale a évolué au cours de ces vingt dernières années et comment elle a une tendance extraordinairement puissante à se substituer aux réalités locales, en particulier dans les Etats faibles.

Enfin l'action humanitaire peut entraîner des situations dans lesquelles on peut se demander : "Si on n'avait rien fait, est-ce que ça aurait été pire ?"

Il est de notre responsabilité de ne pas laisser de côté ce projecteur sur l'aide internationale.

Aujourd'hui, si on regarde Haïti d'un point de vue social - forces et faiblesses de la société haïtienne - on a l'image de deux Etats :

- un Etat formel issu d'une longue histoire tumultueuse, qui n'est pas capable aujourd'hui d'assumer son premier devoir qui est de protéger sa population,
- un Etat réel qui a des moyens financiers et une expérience technique et qui assure une partie des services sociaux essentiels - alimentation, eau potable, santé, ainsi que directement ou indirectement la sécurité des personnes. C'est l'Etat réel qui est

financé et organisé par l'aide internationale qui assure ces fonctions régaliennes que l'Etat formel devrait assurer.

Qu'a donc révélé l'épidémie de choléra ?

- C'est d'une part une réussite puisque en quelques mois, les organisations – nationales et internationales - chargées de lutter contre l'épidémie ont réussi à la contrôler. Comment ? D'abord, c'est qu'il est apparu tout de suite qu'il y avait une urgence - les gens mourraient tous les jours - et que cette urgence a été bien prise en mains par le secteur de la santé et certains secteurs de l'aide internationale.
- C'est d'autre part un échec pour le système des Nations Unies. Pourquoi ? Parce que l'épidémie de choléra a démontré que l'aide internationale peut apporter la maladie quand bien même elle est conçue pour protéger la population contre la maladie. C'est un soldat népalais des Nations Unies - le pauvre n'y est pour rien ! - qui a apporté la maladie en Haïti.
- Mais c'est surtout la révélation que l'ONU est capable, malgré les évidences scientifiques, de mentir et de persister dans le mensonge. Une Organisation des Nations Unies qui n'a pas été capable d'accepter l'idée qu'elle avait une part de responsabilité dans l'épidémie. Comment s'étonner qu'aujourd'hui quelques milliers de familles aient décidé de porter plainte contre l'ONU pour avoir introduit cette épidémie de choléra. Un événement qui ne s'était encore jamais vu et qui probablement va servir de révélateur à une nouvelle vision des relations entre l'aide internationale et les Etats faibles.

Un phénomène dont on ne parle pas assez dans le monde de l'aide au développement, c'est la dimension économique.

Enfin, on est très centré sur les questions sociales – c'est une bonne chose - mais on ne développe pas un pays sans créer des emplois. De ce point de vue, la situation post-séisme en Haïti apparaît comme une situation à fort potentiel de créativité. Mais pour créer des emplois, il faut obtenir des investissements. Or la lourdeur bureaucratique, le manque de confiance et d'imagination des investisseurs constituent autant

d'obstacles au développement. L'aide au développement que nous représentons ici aujourd'hui ne devrait-elle pas s'intéresser un peu plus à des créations d'emplois, à soutenir des institutions qui vont produire des activités génératrices d'emplois ?

Une situation, donc, qui d'un côté génère un bouillonnement d'idées et de créativité et de l'autre une dépendance majeure vis à vis l'aide internationale. Une dépendance dont on ne peut pas imaginer à court terme qu'elle va diminuer. Mais la dépendance, c'est aussi un état d'esprit ! Cela pose la question de la confiance en soi, de la capacité d'un groupe à dire : "Merci, mais c'est moi qui décide !" ou en tous cas : "Je veux jouer un rôle dans les décisions qui sont prises".

Au-delà des formes classiques de coopération avec Haïti, peut-être pourrions-nous travailler au cours de cette journée à une véritable "révolution culturelle" des pratiques de la coopération internationale. C'est à dire au-delà des dimensions sociales que nous avons l'habitude de traiter, essayons de travailler dans trois directions :

1. La question de la diaspora. On peut l'estimer à environ trois millions de personnes, autant de potentialités et de ressources souvent très qualifiées dans l'incapacité historique pour l'instant de s'organiser pour aider au développement d'Haïti. Peut-être y a-t-il là, des ponts à créer entre la diaspora et les organisations de l'aide internationale qui pourraient permettre de mobiliser des forces haïtiennes en vue du développement d'Haïti.
2. La question de la culture de prévention. Il y aura de nouveau un tremblement de terre en Haïti, affirme le spécialiste Claude Prépetit. Ce sera dans trois jours ou dans trente

ans, personne ne peut le prévoir! Il y a donc un travail considérable à faire dans ce domaine. On devrait réfléchir à comment introduire la culture de la prévention des risques et désastres dans le travail de toutes les ONG, qu'elles soient locales ou internationales.

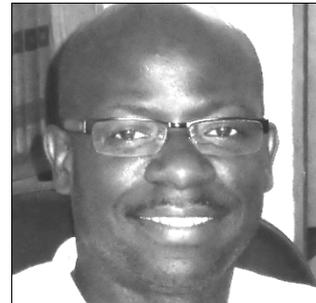
3. La question de l'emploi. On sait depuis longtemps qu'apporter des biens et des services contribue à créer la dépendance. On sait également que créer des emplois contribue à créer de l'indépendance.

Il y a clairement une évolution à faire dans un monde associatif non lucratif où la question de l'argent est parfois difficile à aborder. Il est incontestable, à l'exemple du Cambodge, de l'Indonésie et du Sri Lanka, qu'il y a des ONG qui se sont spécialisées dans la création d'emplois, dans l'aide aux petites entreprises, mais aussi dans la microfinance. Sans remettre en cause le travail social qui reste la priorité pour l'aide internationale et en particulier pour les associations de solidarité, il est peut-être temps maintenant d'ajouter à nos interventions habituelles dans le secteur social ce nouveau type d'interventions qui correspondent également bien aujourd'hui aux besoins de la population haïtienne et qui contribuera mieux que l'aide d'urgence au développement d'Haïti.

Penser à créer des emplois

David TILUS

Votre couleur de peau, votre nom, la voiture que vous conduisez, la maison et le quartier que vous habitez, sont autant de critères de classement des citoyens haïtiens. La frustration, la jalousie et le dédain limitent les passerelles entre des mondes parallèles au sein d'un même peuple.



L'un des slogans les plus populistes qui avaient propulsé Jean-Bertrand Aristide au sommet du pouvoir était en langage vernaculaire "*la pè nan vant, la pè nan tèt*" : le ventre rempli, l'esprit serein.

Evidemment ce type de phrase fait grand effet auprès d'une population qui se trouve dans une situation de survie. Il fait grand effet aussi quand les gens se trouvent dans des situations catastrophiques ou encore auprès d'une population qui vit dans la crainte, dans l'insécurité.

N'étant pas sociologue, je vais essayer d'être très terre à terre. Mon propos portera sur la commune, ou encore sur **une collectivité locale haïtienne**.

Par choix et contrainte de temps, mon propos portera sur les acteurs avec lesquels l'institution que je dirige, le GAFE (Groupe d'action francophone pour l'environnement) coopère. Je prendrai deux groupes : la jeunesse et les élus locaux.

La jeunesse, celle de la commune de Kenscoff

Le GAFE et la mairie de Kenscoff ont créé le *Centre d'initiative communal de Kenscoff*. Ce centre a été conçu dans le plan de développement local de cette commune, mais il ne faut pas voir le bâtiment mais plutôt la dynamique qui a été mise en place pour arriver à ce centre où on retrouve les différentes actions qui ont été définies dans ce plan. Avoir un office du tourisme, un centre multimédias, une bibliothèque communale, un espace pour les artisans et les artistes de cette commune, et c'est une façon de commencer à matérialiser la dynamique

du développement local autour de ce plan communal. Plusieurs forums y ont été organisés. Les jeunes ont exprimé leurs besoins.

Les besoins et les contraintes de la jeunesse haïtienne :

- la soif d'apprendre,
- une formation professionnelle et des études de qualité ouvrant sur le marché du travail,
- l'accès à l'université qui est très très difficile : le niveau d'enseignement n'est plus aussi bon qu'avant. Les diplômés n'ont plus d'équivalence à l'étranger. Les écoles privées sont bien souvent des "business" très rentables : les coûts sont prohibitifs.

Les attentes de cette jeunesse de Kenscoff :

A Kenscoff, avec le *Centre d'initiative communal*, les jeunes trouvent un accompagnement et des conseils. Mais surtout :

La jeunesse revendique sa place dans le cercle de décision.

- la jeunesse souhaite être partie prenante des décisions qui la concernent,
- la jeunesse revendique sa place dans le cercle de décision. Cela s'articule avec l'un des enjeux de la dynamique de développement local,
- la jeunesse ne veut pas qu'on décide à sa place. Dans d'autres communes, on a recensé les mêmes revendications,
- la jeunesse a un idéal, elle ne veut plus d'un Etat voyou, corrompu, irresponsable, et alimenté très souvent par la communauté internationale (je suis un provocateur). Elle ne veut plus de cet Etat voyou qui, en même temps, trouve son plaisir avec ces institutions internationales qui poussent à cette corruption.

Les élus locaux

Les élus locaux - même s'ils sont élus d'élections "démocratiques" - sont bien souvent élus par habitude, par corruption, ou par cupidité. Rares sont les élus qui se présentent aux élections pour servir le peuple avec un programme et une vision.

Une formation pour les élus

Leurs besoins

Les candidats ont besoin de formation et d'information sur leurs fonctions futures et sur les compétences requises pour assumer leur mandat.

Leurs attentes :

Aujourd'hui, la décentralisation est extrêmement importante pour ces élus, pas uniquement pour les élus, la décentralisation est importante pour ce pays qu'est Haïti. La décentralisation est prévue dans la Constitution haïtienne et les acteurs qui interviennent en Haïti parlent de la décentralisation mais il n'y a jamais eu une volonté politique auprès de l'Etat haïtien ni auprès de acteurs internationaux sur cette question de décentralisation.

Ce que les élus ne veulent pas : ils ne veulent pas rester en marge des projets qui se déroulent sur leur territoire.

Quelle coopération pour quelle société haïtienne, ça tombe bien !

- La société haïtienne n'est plus intéressée avec ce vocable qu'on appelle *l'aide*, on est fatigué, on ne veut pas avoir de l'aide.
- Ce que la société haïtienne veut aujourd'hui, c'est construire des partenariats parce que le monde est en crise, la crise est partout, elle est au Nord

Pas d'aide, mais des partenariats

comme au Sud. On veut construire des partenariats sur des enjeux communs parce que pour construire des partenariats, il faut avoir des enjeux communs et cette société haïtienne aujourd'hui commence à être intéressée par ce genre d'échanges. Construire sur les enjeux communs, c'est-à-dire que cette société veut faire avancer la solidarité internationale.

Je pense qu'aujourd'hui, la société haïtienne a un certain niveau de compréhension.

Quelle coopération pour quelle société haïtienne ?

- Est-ce une façon de dire : il faut en terminer avec les actions isolées en Haïti ?
- Est-ce que c'est de dire qu'on veut maintenant terminer avec des rapports préfabriqués pour les bailleurs de fonds, est-ce qu'on veut articuler nos rapports en fonction des actions pour la réalité du terrain ?

Quelle coopération pour quelle société haïtienne ?

- Est-ce que c'est de dire qu'il faut terminer avec le clientélisme qui constitue un problème pour les pays du Sud ?

Quelle coopération pour quelle société haïtienne ?

- Est-ce que c'est de dire qu'on veut terminer avec la question "Le Nord sait tout, le Nord donne des leçons au Sud" ?
- Est-ce que c'est une façon de dire que la société haïtienne est en perte de repères, que la mendicité et l'assistanat ont pris le dessus sur la responsabilisation et l'esprit d'initiative ?
- Est-ce que c'est une façon de dire qu'on veut travailler avec des acteurs de terrain, des acteurs qui veulent faire avancer des dynamiques en impliquant plusieurs tendances sur des territoires ?

Quelle coopération pour quelle société haïtienne ? Est-ce que c'est une façon de dire aux Haïtiens : " *On est fatigué avec vous, on est là depuis 20 ans, vous n'avez pas bougé, "ou encore "On est fatigué de notre côté à mobiliser des fonds constamment tandis qu'à la fin, il n'y a rien" ... ?*

Est-ce que c'est une façon de faire le calcul pour dire qu'en 20 ans, on a mobilisé plus de 3, 4, ... millions d'euros et nos partenaires restent toujours des assistés ?

Je pense que ce matin, vous êtes en train de déblayer un terrain, de percer une piste que d'autres pourront transformer en boulevard.



Le temps des questions

Trois questions du modérateur, Jean-Marc DENERVAUD,

trois interpellations, sur la *capabilité*, la *conditionnalité* et la *coordination*.

Concernant la capabilité :

« **Quels outils les ONG donnent pour faire participer les bénéficiaires ?** » en référence à la définition proposée par Amartya Sen :

« Les biens matériels ou immatériels qu'on amène aux gens sont moins importants que les moyens qu'on leur donne pour qu'ils puissent choisir eux-mêmes ».

David TILUS : Concernant la question de la participation, une signature sur une feuille de présence ne justifie pas la participation des bénéficiaires. Bien souvent, les bénéficiaires sont identifiés à leur insu et a priori. Une fois le dossier bien ficelé, les financements accordés l'opérateur informe par conférence de presse. Quand on parle de participation, c'est de réfléchir, de construire avec les acteurs de terrain bénéficiaires afin qu'ils participent de l'action.

Concernant la conditionnalité :

« **Quel type de négociation existe-t-il ? Que faites-vous pour faire évoluer-changer les bailleurs de fonds ?** » Les financements de la coopération sont liés avec des contrats de prestation, des indicateurs, des obligations de résultats. Ce formatage part des idées que les bailleurs se font ici de la manière de bien faire. Quel plaidoyer font les ONG ici sur cette question ?

Concernant la coordination :

« **Si on mettait ensemble tout le personnel, tout l'argent et toutes les compétences est-ce qu'on ne serait pas plus efficace ?** »

Questions des participants

Questions sociales, culturelles, sur le rôle de la diaspora, sur celui de l'aide étrangère, des ressources minières ..., sur la comparaison avec Santo Domingo : même île, deux réalités ?

Ces questions n'ont pas toutes fait l'objet d'un développement par les invités. Néanmoins, certaines ont été traitées en filigrane lors de réponses détaillées à d'autres questions spécifiques.

Q : Pourquoi ce silence sur le rôle des femmes dans la construction du pays ?

Greet Schaumans : Quand on regarde l'évolution de la société ces dernières années, on constate qu'il y a une difficulté de trouver des synergies entre les différentes organisations de paysans. Mais le seul secteur qui est arrivé à se mettre ensemble, c'est le secteur des groupements des femmes qui ont exigé, surtout avant le séisme, qu'il ait un ministère de la condition féminine qui a bien fonctionné et qui a réussi à faire approuver une loi contre les violences faites aux femmes. Elles sont arrivées à la dynamique du mouvement SOFA

(Solidarite Fanm Ayisyen), avec une loi sur la parenté qui va régler le problème de la paternité responsable.

Q : Quel avenir existe-t-il pour les jeunes, autre que la voie de l'université élitiste ? Des écoles techniques ? Des formations manuelles qualifiées afin de créer un corps de cadres intermédiaires ?

Pierre Enoque FRANCOIS : La population attend des pratiques démocratiques, des mécanismes participatifs. La population attend des *mécanismes de redevabilité sociale*, des données précises, mais elle n'a aucune information. Elle a besoin de mécanismes qui pourraient impliquer l'Etat, les citoyens et les organisations.

La formation des jeunes est un problème très sérieux : sur le plan du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, il est prévu qu'après 9 ans d'études, l'élève pourra s'orienter vers une école professionnelle, mais il n'existe pas assez d'écoles de formation professionnelle de l'Etat.

**Q : La diaspora : ses attentes ?
Son rôle dans la coopération, dans la formation, dans la prévention ?**

Attentes

Ernst MATHURIN : La diaspora a des revendications très claires : Elle demande la *reconnaissance de la double nationalité*. Les membres de la diaspora sont partis ; vu les conditions à l'extérieur, ils ont été obligés de prendre d'autres nationalités pour pouvoir travailler ou étudier, d'autres ont perdu leur nationalité par le fait de la dictature des Duvalier qui leur a enlevé leur nationalité. Car la Constitution empêche d'être Haïtien si la personne a renoncé à sa nationalité, elle interdit à toute personne d'avoir la double nationalité. La diaspora demande des facilités pour se réintégrer dans la société pour pouvoir développer son commerce, son habitat, son entreprise. Les membres de la diaspora demandent à être reconnus comme des Haïtiens à part entière.

Diaspora et coopération

Ernst MATHURIN : La diaspora haïtienne en Amérique du Nord (au Canada ou aux Etats-Unis) s'organise en organisations régionales, c'est-à-dire que les gens se regroupent par commune et font une collecte de fonds et ces fonds sont utilisés dans certains moments en cas de catastrophe. Mais la diaspora a fait une mauvaise expérience avec des responsables de collecte qui n'ont jamais rendu de comptes. Elle envoie chaque année près de 2 milliards de dollars et ce sont les banques qui en bénéficient.

David TILUS : Un premier point : la diaspora apporte beaucoup de financement, mais elle voudrait avoir une reconnaissance ; aujourd'hui elle réclame le partage du pouvoir mais ne parle pas à haute voix.

Diaspora et formation

Jean-Daniel RAINHORN : 3 domaines sont liés : prévention, emploi et diaspora.

Développer une culture de prévention, c'est aussi créer de l'emploi. L'apprentissage d'un métier est très important pour Haïti. Il y a dans la diaspora haïtienne des pays du Nord une moyenne d'éducation et de savoir technologique qui est très supérieure à celle d'Haïti. Une bonne manière de reconnaître la diaspora est peut-être de s'organiser pour proposer des offres technologiques à la formation qui tiennent compte des capacités. Pourquoi envoyer des petits Américains à blouse blanche et pas le millier d'Haïtiens travaillant dans la santé aux

Etats-Unis. ? Il faut donc repenser de manière cohérente le mode opératoire d'intervention dans le domaine de la coopération en utilisant un ressort original qui est celui du savoir-faire de la diaspora.

Q. : Faut-il faire un constat désillusionné ? Les acteurs ont-ils disparu ? La société haïtienne n'est-elle pas en marronnage une nouvelle fois ? Comment lire ces signes avec discernement ? Et répondre juste ?

Ernst MATHURIN : L'esclave, c'est quelqu'un que l'on essaie de tuer socialement. Le marronnage en Haïti est le fait de contraindre une personne à abandonner sa culture et de lui imposer une culture étrangère. Il y a les esclaves qui ont été dans les mornes, qui ont fui l'esclavage et ceux qui sont restés sur la plantation, qui ont fait semblant d'assimiler cette culture occidentale tout en ayant leur propre culture, tout en créant une culture locale. Les révolutions occidentales, américaine et française, ont créé la modernité, mais on a voulu refuser cette modernité aux esclaves et ceux-ci se sont organisés pour prendre cette modernité.

Mais les élites haïtiennes ont empêché l'accès des esclaves à cette modernité, mais les nouveaux cultivateurs ont construit leur modernité dans les mornes et c'est ça qui a donné la culture haïtienne.

L'Haïtien écoute l'Occident et l'interprète avec ses codes et il va définir sa stratégie avec ses codes. Mais le seul problème, c'est ce manque d'unité entre les différentes catégories sociales haïtiennes pour définir leur stratégie propre par rapport à l'Occident et les Etats-Unis d'Amérique afin de reconsolider leur nation. Dans ce cas, il y a du marronnage par rapport à la façon dont l'aide est venue et cherche à s'imposer.

Q : A quand un contrat social entre l'Etat et la société haïtienne ?

David TILUS : En Haïti, il y a la *grande société civile haïtienne* qui regroupe des gens qui ont les moyens pour rencontrer les grands bailleurs et ce sont les bailleurs qui définissent la société civile haïtienne. La société civile haïtienne dépend des financements mobilisés, il y a des petites structures, ces structures font partie de cette société civile haïtienne mais en fonction de leur taille.

La *petite société civile haïtienne* dépend du financement mobilisé en fonction de la vision de l'international. Chaque groupe a son *petit blanc* et l'un des problèmes pour arriver à s'asseoir ensemble, c'est qu'il faut parler du même blanc !

Il faut qu'il y ait une construction de cette société civile.

Q : Qu'en est-il des ressources minières ?

Ernst MATHURIN : L'Etat canadien et américain jouent un *marronnage* avec Haïti, ils disent qu'ils appuient le gouvernement, que la population est pauvre, qu'il n'y a rien dans le sous-sol alors que depuis les années 50, la Reynolds, qui a exploité une mine d'aluminium dans la plus mauvaise condition, a pris le cœur de la mine et est parti avec.

La CEDREN a exporté d'Haïti pendant près de 10 ans près de 100 millions de dollars de ressources minières. L'Etat haïtien n'a touché que 3 millions de dollars. Et dernièrement, deux contrats ont été accordés par l'Etat haïtien à une société canado-américaine pour 20 millions de dollars d'exploitation de réserve de mine de cuivre et d'aluminium.

Au fond, on dit qu'il y a rien alors qu'on prend beaucoup de choses !

Les forces et les faiblesses

Edith KOLO-FAVOREU

Un résumé sur les interventions du matin.

Tableau 1 - Les forces et faiblesses de la société haïtienne et la coopération

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives de regroupement sectoriel. - Organisations régionales faisant le lien. - Dynamique de développement local. - Renforcement de certaines organisations - Développement de la dynamique participative. - Niveau de formation et compétences des leaders de la société civile de plus en plus poussé. - Personnalité des Haïtiens : courage, tolérance, créativité, ... - Remise en question de l'aide internationale, de la dépendance, ... - Exigences fortes : participation aux prises de décision, moins d'aide, du partenariat, esprit critique par rapport aux organisations étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-utilisation de son potentiel - Manque d'autonomie par rapport aux acteurs nationaux et étrangers - Manque de prise en compte de la spécificité haïtienne - Manque d'action concertée (débat démocratique sur la reconstruction) - Manque d'unité - Peu de moyens financiers - Baisse de confiance envers les organisations étrangères - Diversité de petites actions parfois incohérentes : risque de duplication - Absence de culture de la prévention - Classement des citoyens haïtiens (couleur de peau, origine, niveau social ...) - Jalousie, compétition ... - Situation de survie et sentiment d'insécurité des acteurs-mêmes de la société civile - Logique assistancialiste

Tableau 2 - Opportunités et contraintes

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Bases jetées par la Constitution. - Ratification par l'Etat de conventions internationales sur les droits de l'homme. - Expériences de décentralisation participative - Leçons apprises des Plans d'ajustement structurel, des interventions post séisme. - Vitalité de l'économie informelle. - Meilleure compréhension et intégration de la donnée environnementale. - Solidarité nationale et internationale. - Travail des médias sur l'information. - Volonté individuelle / familiale d' «investir» dans l'éducation. - Revendication de la part de la population d'une plus grande participation. - Vaudou comme donnée fédératrice au plan culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emprise des réseaux mafieux. - Tendance à l'effondrement des autorités étatiques, Etat faible. - Dépendance . - Mise sous tutelle par la communauté internationale. - Sous-développement du cadre légal. - Absence de politiques de redynamisation . - Manque politique sur l'économie sociale et solidaire. - Dépendance de la justice. - Absence de mise en pratique de la Constitution. - Effets pervers de l'aide (Aide humanitaire avec peu de prise en compte du contexte, effets pervers des actions de ces dernières années, substitution et assistancialisme,

<ul style="list-style-type: none"> - Changement en perspective : du culte du chef à la mobilisation collective. - Potentiel de la diaspora. 	<ul style="list-style-type: none"> absence de coordination). - Explosion démographique. - Dégradation des conditions de vie. - Augmentation de la marginalisation. - Enjeux de l'urbanisation. - Enjeux géostratégiques : Situation géographique - intérêts politiques.
---	---

Tableau 3 - Besoins et attentes de la société civile haïtienne

Besoins/Attentes de la société civile haïtienne	Ce que ne veut pas/plus la société civile haïtienne
<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir des comptes: revendication de redevabilité sociale - Mécanismes de pratique démocratique, de pratique de participation - Avoir des informations - Prendre part aux décisions qui la concernent - Décentralisation effective - Construire des partenariats sur des enjeux communs - Développer l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> - Que l'on décide à sa place - D'un Etat voyou, corrompu, irresponsable - De l'aide aliénante - Du clientélisme - Des initiatives isolées



L'évolution de la coopération internationale

L'évolution de la coopération internationale des années 1990 à nos jours et les liens avec la mutation de la société haïtienne

Ernst MATHURIN

La coopération internationale est l'action de plusieurs pays de coopérer en participant à un projet commun. Depuis la création de l'ONU et l'émergence de l'appui au tiers-monde, elle est devenue une politique d'aide à la coopération économique, financière, culturelle, militaire et technique mise en œuvre à l'échelle internationale entre les pays industrialisés et les pays en développement. La coopération internationale s'est constituée historiquement sur le modèle d'accords de coopérations d'Etat à Etat (coopération bilatérale) ou entre organisme international et Etat (coopération multilatérale). Aujourd'hui dans la coopération internationale et l'aide au développement, une diversité d'acteurs étatiques et non étatiques interviennent, parmi lesquels :

les organisations bilatérales,
les organisations multilatérales,
les collectivités locales,

les organisations non gouvernementales
ainsi que des acteurs privés à but lucratifs
ou philanthropiques.

Cet état de fait a conduit, entre autres, à assimiler la solidarité internationale à la coopération internationale ou à sous-entendre que c'est à travers la deuxième que l'on arrivera à la première.

La solidarité internationale est une volonté collective commune de changer des inégalités des injustices des déséquilibres entre certains pays en vue de rendre plus équitables, plus juste les règles de politique internationale.

La période de 1990 à nos jours

L'aide internationale au développement est d'abord utilisée comme moyen pour imposer l'application de plans d'ajustement structurel aux pays du tiers-monde et par la suite pour une promotion de développement local et de lutte contre la pauvreté. Les pays industrialisés faisaient face à l'époque à des restrictions budgétaires qui avaient comme conséquence une réduction importante des sommes destinées à l'aide au développement. Ces sommes étaient accompagnées d'un nombre croissant de conditions relatives à leurs emplois. Les principaux bailleurs de fonds imposaient en effet la mise en œuvre de programme d'ajustement structurel qui visaient à une stabilisation économique des pays bénéficiaires, à la réduction du rôle de l'Etat à ses fonctions régaliennes et leur désengagement dans la mise en œuvre des projets économiques et sociaux au profit des ONG et des acteurs privés ainsi que la privatisation des entreprises publiques. Avec ces conditionnalités, les bailleurs de fonds pensaient assurer la garantie du bon emploi des fonds limités.

Suite à la disparition du modèle soviétique, la communauté des bailleurs de fonds était convaincue qu'une bonne gouvernance et des modèles occidentaux de démocratie et de droits humains pouvaient aider les pays pauvres à se développer à long terme. La libéralisation financière avait permis que des flux importants de capitaux provenant soit de la spéculation,

soit de l'économie criminelle destinés aux pays à revenu moyen se substituent à l'aide publique.

Une nouvelle crise économique a frappé en 97 et marqué la fin du *miracle asiatique*, de nouveaux défis à l'échelle mondiale se sont profilés. L'écart grandissant entre pays pauvres et pays riches, et des problèmes mondiaux en matière d'environnement et de santé, tel le réchauffement climatique et le sida, ont fait leur apparition parmi les enjeux de la coopération au développement. Les lacunes du modèle néolibéral sont devenues de plus en plus évidentes : une nouvelle solution était requise. Dans un souci d'efficacité de l'aide internationale, celle-ci poursuit des objectifs à long terme plus ambitieux comme la lutte contre la pauvreté et le développement durable, concepts qui allient prise de conscience écologique et impératif d'équité.

*Deux concepts :
Ecologie et développe-
ment durable*

Le régime actuel de la coopération, guidé par *les objectifs de développement du millénaire* de l'ONU, est caractérisé par une grande contradiction. D'une part, jamais un consensus aussi important n'a existé au sein de la communauté internationale quant aux priorités à poursuivre dans la coopération au développement. Le développement durable et la lutte contre la pauvreté se sont clairement substitués au paradigme d'ajustement structurel. D'autre part, les montants alloués à l'aide au développement n'ont jamais été aussi limités. Les déclarations consensuelles sont en flagrant décalage avec les réalités de l'aide. Des raisons politiques commerciales sont encore la raison d'être principale des interventions des pays du Nord.

*Grandes ambitions,
petits moyens*

Durant cette deuxième période, la plupart des Etats du tiers-monde ne sont devenus que des avaliseurs des programmes d'aide au développement définis par des agences ou des institutions de financement international et exécutés par des ONG ou des firmes privées du Nord. Bon nombre d'ONG d'Europe et d'Amérique du Nord ont abandonné leur démarche de

*Des exécutants d'agences
internationales*

solidarité internationale pour devenir des exécutants des politiques d'aide au développement de leurs gouvernements ou des agences multilatérales. Certaines ONG du Nord sont non seulement devenues des concurrents des ONG locales qu'elles ont aidées à se constituer, mais parfois même elles se substituent aux organisations de base. Ceci permet de mieux comprendre la déclaration du président François Mitterrand au sommet de Cancun en 1981 disant : « Aider le tiers-monde c'est s'aider soi-même à sortir de la crise » De même il n'est donc pas surprenant d'entendre des chefs d'Etat ou des acteurs de la société civile des pays du Sud se plaindre au sujet de l'aide au développement que l'on utilise comme moyen pour perpétuer des relations néocoloniales de dépendance.

Les effets de la coopération internationale au développement sur Haïti

Au cours des années 70, profitant de la politique extérieure reposant sur les droits humains et l'ouverture démocratiques prônée dans les Amériques par le président Jimmy Carter, la population haïtienne, appuyée par l'Eglise catholique, la presse indépendante locale, des ONG du Nord, commença à s'organiser pour revendiquer ses droits et réclamer de

*1986 : un mouvement social
emporte la dictature*

la dictature duvaliériste la libéralisation politique. Les organisations paysannes, ouvrières, de droits humains, de jeunes, d'intellectuels commençaient à émerger. Depuis près de 20 ans, c'était la première fois que des activités de partis politiques allaient réapparaître. Les liens d'échange et de partage d'expériences se tissaient entre ces organisations avec la diaspora en Europe et en Amérique du Nord. Avec l'élection, au début des années 80, du président Ronald Reagan et les changements de politiques internationales d'aide au développement, le régime duvaliériste va chercher à réprimer les secteurs démocratiques et populaires en émergence et à mettre en place le premier plan d'ajustement structurel qui aura des conséquences néfastes sur l'économie haïtienne déjà en crise. La société civile du pays se transformera en

mouvement social et contribuera au basculement du pouvoir dictatorial. Ce mouvement social de 86 était en quête d'une réponse à la crise multidimensionnelle du pays. Les principales lignes de son projet de société sont retracées dans la constitution de 1987 à savoir l'instauration de l'Etat démocratique, l'accès aux services de bases, la reconnaissance et la liberté des droits des personnes, des relations plus équitables entre les villes et les campagnes, la réforme agraire et le développement de la production nationale, l'intégration sociale l'accès au travail et aux services sociaux de base,.

La population haïtienne revendiquait auprès des autorités locales, de l'oligarchie locale, de la communauté internationale un changement des structures sociales qu'elles n'ont jamais voulu lui accorder et encore moins au moment où la coopération au développement a perdu son utilité géopolitique après l'effondrement du bloc soviétique. Au contraire, face aux revendications populaires, les puissances tutélaires et l'oligarchie haïtienne quand elles ne pouvaient plus contribuer à maintenir le statu quo par la répression avec les militaires ont facilité l'accession au pouvoir de dirigeants du mouvement social qu'elles ont récupérés pour leur faire appliquer des politiques de libéralisation économique sans filet de sécurité sociale et sans intervention redistributrice de l'Etat. De 1981 à 2005, le pays a connu au moins 7 programmes d'ajustement structurel et sa situation politique, économique et sociale s'est considérablement détériorée.

L'Etat haïtien, historiquement faible, est réduit à sa plus simple expression et a perdu sa capacité de juguler la crise que connaît le pays. Les entreprises de substitution à l'importation et de transformation des produits agricoles ont fait faillite, la paysannerie, les entrepreneurs ont été ruinés à l'exception des oligarques qui se sont alliés aux détenteurs de capitaux étrangers pour se reconvertir dans le secteur bancaire de services et d'importation de produits de première nécessité. Les principales villes du pays se sont transformées en de véritables bidonvilles où la misère, la faim, le chômage sont devenus le lot quotidien de ces populations. La crise écologique s'est amplifiée à un point tel que le moindre phénomène climatique se transforme en une grande catastrophe pour le pays. Les acteurs politiques et de la société civile ne peuvent plus compter sur la solidarité de leurs alliés du Nord qui, dans leurs interventions en Haïti, ont tendance à se substituer aux acteurs locaux.

Un Etat toujours plus faible.

C'est dans ces conditions de dégradation généralisée que la communauté internationale pour pallier à sa politique en Haïti a mis le pays sous tutelle en 2004, et a pris quasiment le contrôle de sa gestion économique et sociale après le séisme de 2010 à travers la CIRH, les grandes ONG internationales et certaines multinationales. Le pire, c'est qu'au moment où Haïti avait besoin d'une solidarité respectueuse de son droit à l'autodétermination, un nombre important d'ONG qui œuvraient dans le pays avec des acteurs locaux se sont laissées entraîner dans une dynamique de substitution aux acteurs haïtiens.

Les organisations sociales et politiques haïtiennes sont à la croisée des chemins. Pour celles-ci, c'est un moment de bilan critique de leurs stratégies et de leurs actions durant ces 25 dernières années, c'est un moment de remise en question des objectifs déclarés de l'aide au développement et de l'appui humanitaire pour mieux se redéfinir par rapport à la coopération et la solidarité internationale.

Les Haïtiennes et les Haïtiens ont vécu la douloureuse expérience de trop miser sur l'appui de l'extérieur pour résoudre les problèmes de changement de l'Etat et de renforcement de leur société sans prendre les moyens nécessaires pour construire une direction politique nationale capable de les guider, de les représenter et de défendre leurs droits et l'intérêt du peuple dans le concert des nations.

Une nécessaire reprise en mains par les Haïtiens.

L'évolution de la coopération suisse au cours de ces 20 dernières années et son impact sur les ONG suisses

Olivier BERTHOUD

N.B. Ce sujet a été formulé à la demande des participants haïtiens au débat.

Ces vues personnelles de constituent en aucun cas une prise de position officielle de la FGC.

Contexte

Un contexte international qui a profondément changé.

La fin de la guerre froide il y a 23 ans a impliqué un tournant très important pour la coopération internationale au développement : elle marqua la fin d'une certaine coopération technique basée sur de stricts intérêts de politique étrangère dans un monde bipolaire où deux visions du monde et du développement s'affrontaient. Libéré de la contrainte de protéger les dictateurs amis parce qu'anti-communistes (*Somoza / Duvalier is a son of a bitch, but he is our son of a bitch*, aurait dit Roosevelt), les thèmes de la gouvernance et des droits humains s'invitèrent timidement dans l'agenda international.

Dans les années 1990, les ONG s'affirment comme de nouveaux acteurs qui imposent une vision plus large de la coopération internationale durant une succession de conférences multilatérales, comme celle sur l'environnement à Rio en 1992 ou celle sur l'égalité entre hommes et femmes à Beijing en 1995. En 2000, les *Objectifs de Développement du Millénaire* formulent pour la première fois des résultats mesurables à atteindre dans la lutte contre la pauvreté. Pourtant bien modestes et à portée de main, ils ne seront pas atteints en 2015.

De nouveaux acteurs

Durant ces 20 dernières années, un autre phénomène, la mondialisation, bouleverse également le panorama dans lequel évolue la coopération au développement. Quelques points saillants dans le désordre:

- Les politiques publiques doivent se définir au niveau mondial : biodiversité, climat, migration, santé publique, finances n'ont plus de solution dans le cadre des états nationaux et demandent des solutions globales.
- La géographie de la pauvreté a changé : la majorité des pauvres se trouvent aujourd'hui dans les pays émergents, à revenus intermédiaires. Les inégalités croissent entre les pays, et à l'intérieur des pays.
- Les pays émergents sont devenus d'importants donateurs et acteurs du développement.
- Le thème de la cohérence des politiques publiques se pose : les incidences des politiques fiscales ou agricoles des pays riches sont plus importantes que les sommes allouées à l'aide internationale et sont mises en cause par les pays émergents.
- Le modèle occidental de croissance à haute consommation d'énergie va contre un mur avec la crise climatique.
- De nouveaux bailleurs privés, des fondations nord-américaines, imposent leur vision du développement à des agences intergouvernementales, particulièrement dans le domaine de la santé (la fondation Bill Gates dicte pratiquement son orientation à l'OMS).
- La crise du capitalisme éclate en 2008, affecte sérieusement le niveau de vie dans les pays riches et le volume de l'aide publique au développement et affecte lourdement les capacités d'action dans ce contexte.

La Suisse, pendant longtemps, est un acteur atypique de la coopération internationale.

Dès le début de la coopération internationale dans les années 1960, la Suisse, petit acteur occidental certes, mais n'ayant pas d'intérêts postcoloniaux, crée une agence de coopération, qui comme dans les pays nordiques, bénéficie d'une certaine autonomie par rapport à la diplomatie: elle se concentre plutôt sur des pays moins avancés, elle proclame la valeur de la solidarité comme mobile et définit ses priorités en tenant compte plutôt bien des besoins des pauvres de là-bas. L'agence ne pratique pas l'aide liée et est reconnue comme un petit acteur compétent, fiable et efficace, sachant penser et pratiquer le développement sur le long terme.

Un petit acteur atypique

Dès ce début, les ONG suisses jouent un rôle très important dans le dispositif suisse. C'est le principe de subsidiarité qui domine alors: les ONG acquièrent une expérience vaste et variée, elles reçoivent de la Confédération souvent plus de 50% de leurs fonds, mais disposent d'une large autonomie. Dans les années 1970 et 1980, la DDA devenue DDC démarche une partie de ses moyens croissants auprès des ONG. On est alors loin du modèle anglo-saxon (*qui paie décide*), et plus proche des nordiques, chez qui la dépendance financière n'implique pas forcément une dépendance politique. Dans les années 1990, les contributions de programme aux ONG sont formalisées; on passe d'un financement par projet au niveau géographique à un financement par programme dans un souci de simplification des procédures, de délégation des compétences et de reconnaissance du savoir-faire des ONG de la part de la DDC.

La Suisse latine connaît un foisonnement d'initiatives citoyennes par la multiplication de petites ONG qui se regroupent en partie dans des fédérations, alors que les grandes ONG principalement basées en Suisse alémanique entreront dans une logique d'engagement de salariés et de croissance du chiffre d'affaire: au bénévolat engagé s'ajoute à partir des années 1990 les techniques commerciales de recherche de fonds.

Dès la fin des années 1990, le contexte national change: la coopération internationale ne fait plus l'unanimité comme jusque-là dans les milieux politiques, et on demande, comme ailleurs au niveau international, à mieux voir les résultats des sommes investies. Une limite de 50% de contributions est fixée par la DDC, et en parallèle, on introduit le principe de mise au concours pour les mandats, ce qui met en concurrence les grandes ONG et freine le partage des savoirs entre ces institutions; on norme, uniformise et rend plus complexe les approches et les instruments, les grandes ONG devenant progressivement de petites DDC. En dix ans, le personnel que la DDC consacre au suivi des ONG a plus que doublé alors que les moyens mis à disposition des ONG croissent bien plus modestement.

La réorganisation de la DDC en 2008 marque la fin d'une certaine autonomie de l'agence, sur laquelle elle avait bâti son efficacité et sa réputation auprès de ses partenaires dans le Sud et dans les fora internationaux: l'intégration dans le DFAE en fait un instrument plus direct de la politique étrangère de la Suisse et la subordonne à sa diplomatie. Elle devient en quelque sorte plus typique. Le nouvel organigramme fait glisser les relations avec les ONG du domaine opérationnel (*on fait des choses ensemble*) vers la direction de l'institution (*on discute de votre identité et de vos orientations générales*), affaiblissant ainsi durablement l'autonomie des grandes ONG.

Changement de vocabulaire

En 2011, après la mobilisation des ONG et des fédérations latines, le Parlement décide de viser le 0,5% du RNB consacré à l'APD, obtenu grâce au contre poids des élus romands. Cette même année, la DDC décide de ne plus financer directement de projets de petites ONG et déploie une batterie de nouvelles procédures pour le financement des grandes ONG et des fédérations latines de coopération.

Voilà très schématiquement quelques jalons marquants du contexte et de l'évolution - lente et pas toujours lisible - de la coopération suisse en relation aux ONG ces deux dernières décennies.

De la solidarité à la défense des intérêts propres, de la subsidiarité à la complémentarité, des contributions aux investissements.

Soulignons quelques éléments de cette évolution sommairement décrite:

On assiste à un glissement de la notion de solidarité, valeur profondément ancrée dans le préambule de la Constitution Suisse («dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde » (...)
«la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres»), vers une justification de la coopération internationale en fonction d'une certaine lecture des intérêts de la Suisse (quelque chose comme «pour préserver notre paradis, nous devons éviter le chaos du dehors, car ce chaos externe menace notre paradis»).

On assiste aussi à un glissement dans la nature des relations entre la DDC et les ONG, car sous le terme passe-partout de partenariat, on est passé du principe de subsidiarité à la notion de complémentarité. C'est l'appréciation établie par la DDC sur la rigueur et la pertinence de l'écriture du programme d'une ONG ou d'une fédération qui fait foi, et non plus la légitimité du secteur de la société civile qu'elle représente et les résultats obtenus par ses actions.

On assiste enfin à un glissement récent de la notion de subventions ou de contributions publiques, à celle d'investissement : certains à la DDC déclarent vouloir investir dans les ONG, en cherchant par conséquent un retour sur investissement. Agiront-ils un jour comme des actionnaires minoritaires mais influents dans les ONG et les fédérations de coopération ?

Le cadre logique et l'approche par programme, les sésames magiques de la coopération au développement ?

Les plans volent comme un condor, la réalité boîte comme un mendiant aveugle, dit un proverbe aymara.

Au milieu de tous ces changements mentionnés, on peut noter une constante, qui est la croyance que le cadre logique et les approches par projet ou par programme constituent les outils optimaux pour la coopération internationale au développement.

Le cadre logique résulte d'une vision très occidentale du monde, qui s'expliquerait et se transformerait par un enchaînement logique et prévisible de causes et d'effets dirigé vers un futur meilleur. L'approche programme reflète une vision industrielle du monde datant du XIXe siècle, soit la croyance que la spécialisation est une source première de l'efficacité. L'approche projet ou programme, le cadre logique, sont d'abord un point de vue du donateur, du financier, qui s'assure et se rassure de l'utilisation des fonds qu'il met à disposition et qui impose des rythmes de livraison de résultats sur deux ou quatre ans, sur le modèle de la démocratie occidentale. On pourrait parler d'un syndrome du chargé de programme, pour qui l'efficacité est donnée par la cohérence de tout ce qu'il survole pendant ses multiples visites éclairés.

Toujours le point de vue du Nord.

Il est indiscutablement nécessaire d'établir un certain nombre de buts clairs si l'on prétend utiliser l'argent des autres à des milliers de kilomètres d'où ils se trouvent. Il faut être totalement redevable et transparent sur ce qui a été accompli avec cet argent. Il est ridicule de pleurnicher sur la complexité des normes comptables universelles. Mais la meilleure stratégie et le meilleur programme que des spécialistes rédigent brillamment révèlent leurs limites, si sur le terrain ceux qui doivent viser l'objectif ne possède pas un sens aigu de la tactique: les courbes imprévisibles sont les seuls chemins menant aux buts. Ne pourrait-on pas dans ce métier reprendre un peu de ce sens de l'opportunité et du risque de l'esprit d'entreprise, qui accumule une quantité considérable d'échecs pour quelques rares succès foudroyants, plutôt que de croire comme dans l'ancien bloc de l'Est que tout est planifiable et prévisible?

Les partenaires haïtiens ici présents le savent mieux que d'autres: la réalité est rebelle, pleine d'imprévus, d'opportunités et de menaces; la créativité est essentielle au succès; le plus beau programme stratégique ne mènera pas par lui-même au but et aux résultats; la coordination

sur place entre acteurs locaux et internationaux est bien plus décisive que la cohérence interne de chacun des programmes-silos parachutés par les centaines d'agences gouvernementales et d'ONG débarquées dans l'urgence.

De nouvelles approches et méthodes restent à trouver, qui doivent assurer la redevabilité exigée de manière légitime par les bailleurs de fonds et les aléas de la vie réelle au raz des pâquerettes bien loin de leurs bureaux.

La présence suisse en Haïti, un cas atypique de la coopération suisse.

La présence de la Suisse en Haïti est marquée par un fort engagement des ONG depuis 20 ans et plus, et une position en retrait jusqu'il y a peu de la DDC. Entre 2000 et 2009, l'aide en provenance de Suisse représentait plus de CHF 10 millions par année. Après 2010, l'engagement direct de la DDC se fait dans la reconnaissance de l'expérience acquise par les ONG suisses, regroupées, grandes et petites, dans la Plate-Forme Haïti de Suisse depuis 20 ans. Une telle Plate-forme est un mode d'organisation unique en Suisse et est un modèle qu'il serait utile de mieux faire connaître. L'Ambassade de Suisse à Port-au-Prince nouvellement créée est dirigée par une femme ayant fait l'essentiel de sa carrière dans la coopération au développement.

Une ambassade de coopération

La compassion extraordinaire et la générosité de la population suisse en 2010 (CHF 66 millions récoltés par la Chaîne du Bonheur), la sensibilisation grâce à cette multitude et cette diversité d'organisations de la société civile ont certainement influencé le Conseil Fédéral dans sa décision de faire d'Haïti un pays prioritaire de la coopération suisse, alors que la Suisse n'y a pas d'intérêts économiques. Ces différents éléments font donc d'Haïti un cas atypique, jusqu'à présent, par rapport aux grandes lignes de l'évolution de la coopération suisse et son impact sur les ONG qui viennent d'être esquissées.

Voici trois questions pour lancer le débat :

Le partenariat, c'est quoi ?

1. La notion galvaudée de partenariat doit être rediscutée et redéfinie, ce terme englobe aujourd'hui trop de choses différentes. Elle cache souvent des valeurs déclarées mais non assumées, des intérêts non explicites de la part des acteurs, des relations de pouvoir liés au pouvoir que confère l'argent. Pourquoi nier le rôle décisif de l'argent quand on est un bailleur de fonds? C'est comme vouloir faire un poulet au curry, sans poulet ! Quel genre de partenariat, basé sur quelles valeurs et quels projets communs voulons-nous construire à long terme en Haïti, et tout au long de la trop longue chaîne de l'aide, où la confiance et la transparence font parfois défaut ?

2. Les modèles basés sur le cadre logique montrent leurs limites, particulièrement dans le contexte de crise aigüe de la coopération internationale en Haïti après 2010. La coopération sur le terrain est-elle vraiment plus efficace aujourd'hui qu'il y a 20 ans, grâce à l'application de plus en plus sophistiquée de ces modèles de toujours ? Ne pourrions-nous pas convaincre les bailleurs d'oser d'autres approches, quitte à prendre quelques risques et à saisir quelques opportunités ?

3. Certaines ONG suisses ont contribué et bénéficié pour les partenaires haïtiens de l'immense élan de compassion suscité en 2010. Comment transformer cette compassion en solidarité, et mobiliser les consciences sur les causes systémiques et structurelles des inégalités et de la pauvreté qui se trouvent aussi ici en Suisse ?

De la compassion à la solidarité

Et les causes systémiques ?



Les forces et les faiblesses

Edith KOLO-FAVOREU

Un résumé sur les interventions de l'après-midi.

Tableau 4 - Problèmes et actions possibles de la coopération au développement en Haïti

Problèmes dans la relation entre société civile et organisations étrangères de coopération au développement	Actions possible pour les organisations de coopération au développement
Organisations internationales définissent leur stratégie sans l'implication de la société civile haïtienne. Les objectifs de la coopération en Haïti ne sont pas clairs. Résultats de décennies de coopération ne sont pas visibles, tangibles, effectifs . Concurrence entre organisations du Nord et organisations haïtiennes, les premières se substituant aux secondes.	Avec l'Etat, central et/ou décentralisé et/ou avec la société civile. Sectoriel et/ou Transversal. Coopération permanente ou transitoire. Renforcement des capacités. Soutien aux activités génératrices d'emplois. Révolution culturelle de la coopération au développement ? Travail avec les diasporas. Prévention des risques et désastres. Création d'emplois.

La restitution des ateliers

Pour les ateliers, trois groupes ont été constitués, les participants s'inscrivant sur une liste selon le thème qui les intéresse. Ces ateliers ont été animés par les intervenants de la journée et quelques membres invités. A la fin des ateliers, un représentant de chaque groupe a présenté en plénière les résultats des discussions sous la forme de 3 propositions-clés.

Atelier 1 :

Les droits humains au cœur de la coopération internationale aujourd'hui

Animation : Ernst MATHURIN, Jean-Daniel RAINHORN

Chaque étape de l'histoire de l'humanité a contribué à élargir le concept des droits humains.

On considère actuellement, conformément aux conventions des Nations Unies :

- les droits civils et politiques,
- les droits économiques, sociaux et culturels,
- les droits collectifs ou droits des peuples ou droits de la solidarité,
- les droits des personnes vulnérables.

Il ressort de cet atelier que les problèmes spécifiques d'Haïti sont, entre autres, l'impunité et l'insécurité. L'Etat haïtien a ratifié certains traités mais leur application n'est pas toujours garantie. Sans lois d'application, les citoyens ne peuvent utiliser la loi. Faire reculer l'impunité est au cœur du débat

Les 3 propositions clefs

- Avoir une meilleure connaissance mutuelle entre membres de la PFHS, des expériences et des engagements des uns et des autres sur **l'intégration de la question des droits humains dans les projets**.
- Former un **groupe de travail** qui pourrait se pencher sur les questions d'impunité-sécurité et aboutir à des activités ou documents concrets en lien avec **l'examen périodique universel qui aura lieu à Genève**.
- Travailler de concert avec la POHDH (Plate-forme des organisations haïtiennes des droits humains) et le Centre pour les droits civils et politiques de Genève sur la question du **rapport initial qu'Haïti vient de rendre** au Comité des droits de l'Homme de l'ONU sur la question des droits civils et politiques.

Atelier 2 :

Le rôle pour les partenariats dans la coopération au développement en Haïti aujourd'hui

Il existe plusieurs types de partenariats : les partenariats Nord-Nord, Sud-Sud et Nord-Sud.

Les 3 propositions clefs

- Définir les caractéristiques d'un vrai partenariat : des valeurs, des comportements, des attitudes, ce qui est commun et différent pour pouvoir établir une relation horizontale (éviter le « *top-down* ») et ensuite dégager des actions communes.
- Chercher comment **promouvoir un vrai partenariat**, construit lentement, avec beaucoup de patience. Établir ensemble les règles du jeu, réfléchir sur comment assurer une pérennité de l'action, même si l'ONG en elle-même est dissoute ou n'existe plus.
- Tenir compte du **rôle de l'argent** qui risque de conférer un pouvoir et de nuire aux relations horizontales.

Atelier 3 :

Pas de coopération au développement sans lien avec les autorités locales et sans participation des communautés bénéficiaires.

Les 3 propositions clefs

- **L'importance du développement local** est reconnue : il faut des plans de développement au niveau communal, **impliquant les autorités locales** qui sont les oubliées du processus de discussion car elles ont moins de moyens que les ONG.
- **Dans 10 ans**, la concertation entre la **vie associative organisée et les autorités locales est une réalité** dans les programmes des partenaires des membres de la PFHS en Haïti.
- Des objectifs intermédiaires doivent être visés : les élus locaux, l'éducation citoyenne, la gestion des conflits et *l'empowerment*. C'est un processus qui prend du temps. Si les acteurs locaux prennent en charge les projets, ils doivent aussi rendre des comptes.



Conclusions et perspectives pour la coopération avec Haïti

Idées fortes de la journée

Edith Kolo-Favoreu et Jean-Marc Denervaud

Petite synthèse, un peu perverse puisque nous allons peut-être soulever des questions et susciter des débats alors que nous vous proposons de nous dire au revoir, et de vous remercier.

- **Nous voulions une journée polémique**, avec des positions controversées, pour faire apparaître des contradictions, des tensions, pour dégager des options, sachant que chaque choix génère avantages et inconvénients

- **Au final, un certain consensus se dégage**
 - = lutte contre l'impunité
 - = vrai partenariat
 - = développement économique
 - = développement local
 - = travail avec autorités locales
 - = forces, faiblesses, opportunités, contraintes dont il faut être conscient et sur lesquelles ou à partir desquelles il faut travailler.

- **Quelle coopération pour quelle société civile haïtienne ?**
 - N'est pas une question nouvelle, même si elle semble ne pas être suffisamment posée, ou oubliée ?

- **Vertige si on met en perspective les années** d'expériences cumulées des organisations suisses avec les résultats du développement.
 - Complexité de parler de résultats, effets et impacts et de les évaluer car on ne sait pas comment cela serait sans les actions, sans la coopération.

- Pas forcément **remettre en cause la coopération** en soi, mais nécessaire remise en question de la manière de faire.

- **Solidarité** requiert un engagement, du travail.

- **Travail avec la société civile** a des avantages et des inconvénients.
 - Notamment risque d'incohérence par rapport à la vision globale.
 - Risque de duplication des actions.

- Peut prendre **différentes formes**
 - Tendances, en dépit des discours sur la participation, à l'assistentialisme, la dépendance.
 - Revendication d'autonomie dans la prise de décision mais aussi dans l'implémentation basée sur le partenariat

- **Changement de paradigme nécessaire :**

- ONG nationales et internationales ont développé leur action pour combler les lacunes de l'Etat en développant des programmes-projets parallèles, en se substituant aux autorités étatiques jugées inexistantes et/ou défaillantes.
- Aujourd'hui, nécessité d'envisager les **ONG comme acteurs pro-étatiques**. Non gouvernemental ne veut pas dire non étatique. Etat, c'est un peuple, un territoire et des institutions. **C'est bien l'Etat qu'il convient de renforcer.**
- **Coopération au développement** ne pourra être vertueuse que si le travail à différents niveaux, **favorise le mouvement descendant (décentralisation), motive le mouvement ascendant (dynamiques locales), favorise les espaces de rencontre.** Suppose la **coordination**, pour « rationaliser » les dynamiques, éviter les duplications et potentielles interférences, capitaliser et construire sur la base d'existants.

Non gouvernemental

≠ non étatique

Mais qui devrait/pourrait faire cela ? Qui en aurait la légitimité ? Qui en aurait la capacité ? Ne pas oublier que coordination n'est pas synonyme de standardisation.

Au final, qui est prêt à travailler différemment ? Qui est prêt à prendre des risques ? A les assumer ? Qui est prêt à envisager un projet fondamentalement économique ?

Est-ce que les organisations de la société civile haïtienne sont prêtes à assumer les conséquences si elles décident de ne plus travailler de la manière imposée par les partenaires ou bailleurs du Nord ?

Les organisations locales sont-elles prêtes à abandonner une partie de leurs activités, voire de leur pouvoir au profit des autorités locales ?

Les organisations haïtiennes sont-elles prêtes à surmonter leurs divisions, leurs conflits ?

Est-ce que les partenaires du Nord sont prêts à travailler différemment, en prenant le risque de questionner leur intervention même ? En prenant le risque de ne pas être en conformité avec leurs propres bailleurs ?

Pour repenser la coopération au développement, il faut peut-être prendre le risque de se tromper.

Surtout :

- Ne pas réinventer la roue.
- Il y a des forces sur lesquelles construire.
- Il y a des opportunités à exploiter.
- Il y a des faiblesses sur lesquelles on peut agir.
- Travail sur la mémoire, des projets, des leçons apprises, ...
- Etre prêt à se remettre en question et prendre aussi le risque.
- Admettre que tout processus requiert du temps.
- Que tous les acteurs doivent être intégrés, secteur public, privé.
- Redevabilité est importante et nécessaire envers tous les acteurs, ici, ailleurs, contribuables, « bénéficiaires »...
- Nécessité de dialogue, sans dialogue pas de compréhension (déjà difficile compréhension même avec dialogue...)

- Si on parle de partenariat, de relation qui implique des droits et devoirs respectifs, des intérêts communs mais aussi des bénéfices communs, cela signifie que la coopération, en l'occurrence suisse, devrait aussi retirer des avantages de cette coopération : n'est-ce pas alors important de montrer les processus et résultats en Haïti, mais aussi ici : Qu'est-ce que le fait de coopérer nous a apporté, si l'on considère qu'il n'y a pas ou peu d'enjeux économiques ? Que peuvent nous apporter les Haïtiens ?

3 questions pour prolonger le processus de réflexion :

Ce que l'on fait est-il pertinent ?

Qu'est-ce que l'on est prêt à changer ?

Quelle part de risque est-on prêt à assumer si on s'engage vers des changements ?

Documents bibliographiques

publiés par les intervenants

- *Etat des lieux de la sécurité alimentaire en Haïti*, Bayard-Mathurin, ICCO 2008
- *Kenbe la Ayiti*, film CERAH à l'occasion du Colloque *Haïti des lendemains qui tremblent*, scénario Edith Kolo Favoreu, Jean-Daniel Rainhorn, Muriel Brenner, janvier 2011
- *Urgence-développement : quel partenariat ?* PFHS, débat octobre 2011
- *Haïti, réinventer l'avenir*, ouvrage dirigé par Jean-Daniel Rainhorn, articles d'Edith Kolo Favoreu, Charles Ridoré, ... janvier 2012
- *La vulnérabilité sociale en Haïti à la veille du séisme*, in *Haïti, réinventer l'avenir*, Ernst Mathurin, MSH, janvier 2012
- *La redevabilité sociale et la mise en place d'un système démocratique en Haïti*", Pierre-Enocque François, Revue Centre Lebret, juin 2012

en lien avec le thème

- *Par-delà l'aide internationale, des solidarités à inventer*, Congrès de l'Entraide missionnaire à Montréal, 2010
- *Haïti : deux ans après le séisme : Écueils et contradictions de l'aide internationale*, Frédéric Thomas du CETRI, La Revue nouvelle, Bruxelles, juin 2012
- *L'échec humanitaire, le cas haïtien*, Frédéric Thomas, CETRI, janvier 2013

Documents PFHS

- *Perspectives de coopération avec Haïti 1996-2000 pour l'amélioration des liens de solidarité et de coopération avec Haïti en vue d'un développement durable et équitable*, décembre 1996
- *Perspectives de coopération PFHS, PFHS-DDC ... 2006*
- *Lignes directrices PFHS sous le grand chapeau des droits humains, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels*, 2006
- *Déclaration de principe de la PFHS*, version 2007
- *Dépliant de présentation de la PFHS*, 2010
- *PowerPoint de présentation de la PFHS au Sommet de la francophonie*, 2010
- *Une autre Haïti est possible*, plaidoyer des partenaires haïtiens en tournée européenne, 2004.

N.B. Ces documents sont disponibles sur le site PFHS ou auprès du secrétariat PFHS.

Quelques extraits d'interpellations de la Plate-forme Haïti de Suisse

Interpellation à l'intention de la DDC

17 février 2010

Perspectives de reconstruction avec et pour Haïti

Quelques lignes directrices des membres de la PFHS

La tragédie que vit Haïti interpelle tout un chacun ...

- Devant l'ampleur des dégâts causés par le tremblement de terre qui a ravagé Port-au-Prince le 12 janvier dernier et causé tant de deuils personnels, matériels, historiques,
- devant l'ampleur de la mobilisation, de la générosité mondiale dont celle des Suisses de tous bords,
- devant la multitude des propositions de «(re)construction» où chacun risque de défendre SA vérité,
- au-delà de l'émotion et de la tristesse des uns et des autres,
- les membres de la PFHS ne prétendent pas à leur tour réinventer la roue.

Avant tout, nous tenons à saluer l'énorme élan de solidarité vécu au sein des populations affectées. De nombreux messages témoignent de l'infinie patience des sinistrés, se portant au secours les uns des autres en dépit de leur dénuement.

Modestement, nous souhaitons mettre en avant quelques **propositions et principes** auxquels nous tenons et que nous aimerions partager avec la DDC, avec l'espoir d'un engagement plus fort de la Suisse en Haïti : des moyens importants sont nécessaires et pas seulement pour l'Aide humanitaire. Lors de son court déplacement en Haïti il y a quelques jours, Madame Calmy-Rey a promis son appui au Président Préval.

La situation actuelle paraît à beaucoup comme une « **chance** » de **repenser Haïti**, avec un nouveau projet de société : c'est l'affaire des Haïtiens qui s'expriment ces jours-ci avec beaucoup de lucidité en Haïti ou dans la diaspora (voir documents ci-joints). Car il y a urgence de **respecter la dignité des personnes et la souveraineté nationale**.

C'est aussi une « **chance** » de **repenser l'aide à Haïti**, y compris l'aide suisse.

Il y a eu l'urgence de sauver les vies et les biens qui ont résisté au désastre. La Suisse apporte une contribution appréciable et appréciée.

Il y a maintenant l'urgence d'assurer les services de base tels que la nourriture, les soins de santé, l'école, la création d'emplois.

Il y a aussi urgence et nécessité de *repenser enfin l'articulation et la complémentarité entre l'urgence, la réhabilitation et les actions vers un développement durable*.

Il y a encore urgence et nécessité de *repenser l'articulation entre les acteurs non gouvernementaux haïtiens et suisses (société civile, ONG), le gouvernement haïtien, et, en ce qui nous concerne, le gouvernement suisse, y compris dans ses rapports avec les institutions internationales*.

Une **stratégie suisse d'intervention** s'impose aussi en concertation avec les acteurs locaux et les autres acteurs internationaux, pour s'inscrire dans la coordination globale requise permettant de déterminer qui fait quoi, avec qui, comment, pourquoi, où et, enfin, quand.

Une stratégie claire à court, moyen et long terme s'impose donc ...

Genève, le 5 septembre 2011

Communiqué de presse

Et si l'impunité était une des causes majeures de paralysie du changement en Haïti ?

On ne construit pas un pays sans respect de la justice.

Depuis sa création en 1992, la Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS) qui regroupe plus de 20 organisations de solidarité avec Haïti soutient le travail des organisations haïtiennes qui œuvrent à défendre les droits de la personne en Haïti. La PFHS est membre de la *Coalition des ONG suisses pour la restitution des fonds Duvalier à Haïti* et de la *Coordination Europe-Haïti*.

Elle souhaite aujourd'hui donner son **appui aux organisations de défense des droits humains et à la société civile** haïtienne dans son ensemble qui ont encore récemment dénoncé la *corruption* et en appellent à la *fin de l'impunité*.

La liste est longue ... mais entre autres prises de position voici :
(Voir aussi les documents postés sur le site www.pfhs.ch)

- ☐ **La Plate-Forme des organisations haïtiennes des droits humains (POHDH)** invite le Président Martelly à passer au concret : " ... *il ne saurait donner une amnistie à Jean-Claude Duvalier car un gouvernement qui gracie des criminels commet l'impunité ...*" (26 août 2011),
- ☐ **La Commission épiscopale Justice et Paix (JILAP)** s'élève contre l'impunité : " ... *17 ans après, les assassins du Père Jean-Marie Vincent, les assassins courent toujours !*" (26 août 2011),
- ☐ **Le Collectif des citoyens pour juger Duvalier** en appelle à rendre justice aux victimes de l'ancien dictateur et à mettre fin à l'impunité (31 août 2011),
- ☐ **L'Unité de lutte contre la corruption (ULCC)** est préoccupée par la corruption dans l'administration publique (22 août 2011),
- ☐ **Le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH)** appelle à la fin du gaspillage et du copinage au sein de l'administration publique ... (28 juillet 2011)
- ☐ " ... *Si le peuple d'Haïti n'est pas concerné par les crimes contre l'humanité, faut-il croire qu'il n'a pas d'humanité, ou qu'Haïti est hors de l'humanité ? ...*" (**Danièle Magloire** dans son hommage à Jean-Claude Bajoux, 10 août 2011).

Enfin, à l'occasion du décès de Jean-Claude Bajoux, la PFHS réitère son hommage à ce grand défenseur des droits humains et salue son courage et sa détermination à s'indigner pacifiquement contre l'injustice et l'impunité.

L'Expert indépendant des Nations Unies, Michel Forst a "*reçu avec une grande satisfaction une assurance au plus haut niveau que la justice suivrait son cours et que la séparation des pouvoirs interdirait toute interférence de l'exécutif dans le traitement judiciaire des procédures engagées*" (4 septembre 2011).

En réaffirmant sa solidarité avec la population haïtienne et avec les victimes des violations des droits humains,

la Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS) en appelle à l'éthique des autorités haïtiennes et à leur responsabilité

envers le peuple haïtien pour appliquer le droit.

Genève, le 4 février 2012

Affaire Jean-Claude Duvalier : halte à l'impunité !

Communiqué de presse

La Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS) s'engage depuis sa création à promouvoir la qualité de la coopération au développement entre la Suisse et Haïti. Elle est convaincue que les droits humains font partie intégrante du concept de développement durable. C'est pourquoi, elle appuie les efforts de toutes les instances qui, en Haïti, travaillent à l'instauration d'un Etat de droit et à la lutte contre l'impunité.

Sur la base de ces convictions, la PFHS se joint aux protestations des organisations haïtiennes de défense des droits humains et à celles des instances internationales à la suite de la décision d'un juge haïtien de se limiter à renvoyer Jean-Claude Duvalier en cour correctionnelle pour détournement de fonds plutôt qu'en cour criminelle pour violations des droits humains et crimes contre l'humanité.

La PFHS soutient sans réserve la *Lettre ouverte du 23 janvier 2012 d'organisations et de personnalités haïtiennes au Président haïtien Michel Joseph MARTELLY* pour qu'en la circonstance soit garantie la primauté du droit et que les victimes de la dictature des Duvalier obtiennent enfin justice et réparations pour les préjudices subis.

En réaffirmant sa solidarité avec la population haïtienne et avec les victimes des violations des droits humains,

la Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS) en appelle une nouvelle fois à l'éthique des autorités haïtiennes et à leur responsabilité envers le peuple haïtien pour appliquer le droit.

Le comité de la PFHS

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à notre site www.pfhs.ch